

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

### 1. **Hommage à la mémoire de Maurice Montel** (p. 2).

M. le président.

### 2. **Questions au Gouvernement** (p. 2).

#### CONTRATS ENTRE TÉLÉVISION PUBLIQUE ET ANIMATEURS-PRODUCTEURS (p. )

MM. Louis de Broissia, Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture.

#### DIRECTIVES EUROPÉENNES POUR L'ÉLECTRICITÉ ET POUR LE TEXTILE (p. )

MM. Pierre Mazeaud, Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

#### INQUIÉTUDES AU SUJET DES ENTREPRISES DE DÉFENSE (p. )

MM. Jacques Boyon, Charles Millon, ministre de la défense.

#### SITUATION EN CORSE (p. )

MM. Arthur Dehaine, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

#### EFFECTIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE (p. )

MM. Christian Bataille, Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

#### SITUATION DES ARTISANS (p. )

MM. Jean-Yves Le Déaut, Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

#### TGV-EST PARIS-STRASBOURG (p. )

M. André Rossinot, Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat aux transports.

#### ARRÊT BOSMAN (p. )

MM. Jean Seitlinger, Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

#### SITUATION DE L'ÉLEVAGE BOVIN (p. )

MM. Yves Coussain, Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

#### DONS D'ORGANES (p. )

MM. Jacques Le Nay, Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

#### RÉGIE RENAULT (p. )

MM. Georges Hage, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

#### POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN CORSE (p. )

MM. Daniel Colliard, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

*Suspension et reprise de la séance* (p. )

## PRÉSIDENTE DE MME NICOLE CATALA

### 3. **Débat d'orientation budgétaire** (suite) (p. 11).

MM. Jean-Pierre Thomas,  
Daniel Colliard,  
Jean-Pierre Chevènement,  
Michel Péricard,  
Laurent Fabius.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

Clôture du débat.

### 4. **Fait personnel** (p. 28).

M. Jean-Pierre Chevènement.

### 5. **Enfance délinquante.** – Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 28).

### 6. **Désignation d'un candidat à un organisme extraparlé-mentaire** (p. 29).

### 7. **Nomination d'un député en mission temporaire** (p. 29).

### 8. **Dépôt d'un rapport** (p. 29).

### 9. **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 29).

### 10. **Ordre du jour** (p. 29).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

**M. le président.** La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

## HOMMAGE À LA MÉMOIRE DE MAURICE MONTEL

**M. le président.** Mes chers collègues, avec Maurice Montel vient de disparaître le dernier des « Quatre-vingts députés qui s'opposèrent à la naissance du régime de Vichy ». A l'initiative de son président, l'Assemblée avait eu l'occasion de saluer sa présence dans les tribunes, le 20 juin 1990.

Aujourd'hui, je suis sûr d'être l'interprète de l'Assemblée tout entière en renouvelant, à travers lui, l'expression de notre reconnaissance à ceux qui, le 10 juillet 1940, ont refusé l'abaissement de la République. (*Mmes et MM. les députés et Mmes et MM. les membres du Gouvernement se lèvent et observent une minute de silence.*)

2

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe du Rassemblement pour la République.

### CONTRATS ENTRE TÉLÉVISION PUBLIQUE ET ANIMATEURS-PRODUCTEURS

**M. le président.** La parole est à M. Louis de Broissia.

**M. Louis de Broissia.** Monsieur le ministre de la culture en charge de la communication, ma question porte sur les conséquences que nous devons ensemble tirer, Gouvernement et Parlement, de ce qui est devenu pour tous les Français l'affaire Delarue.

Depuis deux semaines environ, une tempête médiatique s'est levée au sujet des contrats passés entre, d'une part, la télévision publique, et, d'autre part, certains animateurs-producteurs-réalisateur-concepteurs, contrats apparemment très « juteux » pour des animateurs aux dents blanches mais longues !

Or le Parlement avait levé ce lièvre à plusieurs reprises sans que ses rapports, sans que, étonnamment, ses questions au Gouvernement n'aient déclenché de tels rebondissements. Je fais allusion notamment à notre collègue Michel Péricard qui le disait, notre collègue Alain Griotteray qui l'écrivait dans son rapport sur la loi de finances 1996.

**M. Robert Pandraud.** Très bon rapport !

**M. Louis de Broissia.** Nous n'avons pas participé – ni au RPR ni à l'UDF – à un quelconque « lynchage médiatique » de la télévision publique, mais nous entendons bien, avec vous, monsieur le ministre, faire la lumière sur cette affaire et éclairer nos concitoyens sur l'avenir de leur télévision. L'arbre Delarue ne doit pas cacher la forêt du numérique,...

**M. Jean Glavany.** La forêt de la télé Le Lay !

**M. Louis de Broissia.** ... de la production télévisuelle, de l'information régionale, de la contribution de la télévision à la présence française en Europe et dans le monde.

**M. Christian Bataille.** La forêt de la télé Bouygues !

**M. Louis de Broissia.** La commission des affaires culturelles de l'Assemblée, à l'initiative de son président, Bruno Bourg-Broc, que je salue, a décidé d'organiser à cette fin des auditions publiques le mercredi 22 mai prochain.

Monsieur le ministre, ma question est double. Premièrement, que pensez-vous de la nécessaire moralisation de la télévision, publique et privée, qu'il s'agisse de ses règles de fonctionnement ou de l'évolution de ce type de contrat avec des animateurs-producteurs-réalisateur-concepteurs ? Deuxièmement, pensez-vous, comme le disait ce matin Hervé Bourges, président du CSA, que nous pourrions, nous, Parlement, être invités à formuler des propositions sur l'avenir de l'audiovisuel public, et dans quels délais ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la culture.

**M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture.** Monsieur le député, je le dis solennellement devant la représentation nationale, nous devons exiger plus de transparence et plus de rigueur...

**M. Alain Griotteray.** Il est bien temps !

**M. le ministre de la culture.** ... dans les contrats passés entre les animateurs-producteurs et les chaînes de télévision publique.

Je propose que ces contrats entre les animateurs et les chaînes publiques comportent deux clauses.

Clause d'audience : si le président de France Télévision, par exemple, passe, avec un animateur vedette, le 1<sup>er</sup> janvier 1994, un contrat pour la période courant jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1998, et si cet animateur ne fait plus d'audience au bout de deux ans, il me paraît normal que l'on puisse alors modifier, voire résilier son contrat.

Clause de transparence : il me paraît nécessaire que les pouvoirs publics connaissent exactement les coûts des émissions concernées, compte tenu des sommes allouées aux animateurs pour faire de telles émissions.

Pour ce qui est des missions du service,...

**M. Robert Pandraud.** Il y en a trop !

**M. le ministre de la culture.** ... quelles chaînes voulons-nous ? En terme de programmation, les chaînes publiques doivent être des lieux de débat, d'information régionale, de proximité, d'information pluraliste et, surtout, des lieux d'accès à la connaissance et au savoir pour tous.

En termes de création, le service public audiovisuel doit diffuser beaucoup plus qu'il ne le fait des émissions culturelles, qu'il s'agisse de théâtre, de musique, d'art plastique ou de cinéma.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé que les différents contrats des animateurs passent systématiquement non seulement devant les conseils d'administration des chaînes publiques, mais également devant le contrôleur d'Etat.

Enfin, monsieur le député, vous avez eu raison de le souligner, il ne faut pas profiter des tensions actuelles à France Télévision pour déstabiliser le secteur audiovisuel public. Si l'esprit critique est nécessaire, l'esprit de dénigrement est dangereux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### DIRECTIVES EUROPÉENNES POUR L'ÉLECTRICITÉ ET POUR LE TEXTILE

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Mazeaud.

**M. Pierre Mazeaud.** Monsieur le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications, vous savez la sympathie que je porte aux institutions européennes ! (*Sourires et exclamations sur divers bancs.*)

**M. Philippe Briand.** Ça commence mal !

**M. Pierre Mazeaud.** Or, j'ai quelques inquiétudes en ce qui concerne deux secteurs.

D'abord, celui de l'électricité : le 7 mai dernier, vous avez négocié à Bruxelles le projet de directive concernant le marché intérieur de l'électricité et je crois savoir que nous sommes dans une position difficile compte tenu des desiderata de l'Allemagne. Je me permets de vous rappeler que vous avez été l'auteur, quand vous siégiez sur ces bancs, d'un rapport tout à fait remarquable pour la défense du service public.

**M. Jean Glavany.** Il a oublié !

**M. Pierre Mazeaud.** Il s'agit en l'occurrence de la défense du service public et je ne doute pas, monsieur le ministre, de votre conviction pour l'assurer à Bruxelles.

**M. Jean Glavany.** Il a changé de statut !

**M. Pierre Mazeaud.** J'aimerais toutefois que vous apportiez quelques réponses à nos interrogations.

Le second secteur est celui du textile : nous avons voté ici même, le 12 avril dernier, dans le cadre d'un DDOEF, un plan de défense du textile français. A ce sujet, j'ai quelques inquiétudes également car je viens d'apprendre que la Commission de Bruxelles avait refusé un plan rigoureusement identique pour la défense de l'industrie de la chaussure en Italie.

J'aimerais savoir où nous en sommes ; nous avons voté une aide au textile et ce qui est voté par le Parlement doit être respecté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

**M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.** Monsieur le président de la commission des lois, le problème du textile, dont on parle depuis des semaines, est né, pour l'essentiel, des dysfonctionnements du marché dus à des dévaluations compétitives dans certains pays européens.

Le Président de la République et le Premier ministre sur un plan politique sont intervenus plusieurs fois auprès de nos partenaires pour rappeler les conséquences de ces décisions – graves en termes d'emploi et d'économie – pour le secteur du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure. Aucune réponse à ce jour n'a été apportée par Bruxelles à ce problème qui est d'origine communautaire.

**M. Jacques Limouzy.** Inquiétant !

**M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.** Le Premier ministre, le 5 mars, a annoncé un plan d'aide au secteur du textile et de l'habillement. Ce plan allège les charges pesant sur les plus bas salaires en contrepartie d'un engagement de protection d'emplois, d'embauches de jeunes et d'une négociation sur l'aménagement et la réduction du temps de travail.

A la suite de ces négociations, maintenant terminées, le Premier ministre a constaté que les conditions étaient requises pour que le plan annoncé soit appliqué. Il appartient maintenant à l'Etat d'élaborer très rapidement les textes nécessaires et aux branches et aux entreprises de signer les contrats afin que le plan d'allègement des charges puisse être appliqué le plus vite possible.

Il est vrai que la Commission a, semble-t-il, l'intention, au titre de l'article 93, paragraphe 2, du traité, procédure classique, de contester les aides apportées par la France au secteur du textile et de l'habillement.

La France répondra aux questions qui lui seront posées, mais il serait paradoxal qu'elle soit montrée du doigt alors qu'elle se borne à se protéger et à protéger ses emplois à la suite d'une concurrence déloyale de la part de partenaires de l'espace européen – et alors que ceux qui continuent à avoir ce type de comportement ne font l'objet d'aucune sanction, d'aucun reproche. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il nous faudra trouver une solution avec la Commission, mais il n'est pas envisageable d'attendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois, pour appliquer les mesures décidées. D'abord, comme vous l'avez dit, le Parlement a voté. Ensuite, 1 p. 100 des emplois de ce secteur disparaissent chaque mois.

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.** En ce qui concerne l'électricité, il est de l'intérêt de la France d'avoir une directive pour assurer la sécurité juridique de EDF, lui permettre d'accéder au marché européen et surtout d'engranger l'acquis de la négociation menée dans l'année qui vient de s'écouler.

Or je crois que nous ne sommes pas éloignés de l'adoption d'une directive qui respecte les trois principes que la France a posés pour accepter un minimum d'ouverture de son marché à la concurrence.

Premièrement, le respect du service public : il y a maintenant une majorité au sein du Conseil des ministres pour reconnaître à la France le droit de choisir ses missions de service public.

**M. Pierre Mazeaud.** Enfin !

**M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.** Deuxièmement, la programmation à long terme. Troisièmement, le refus de la libéralisation généralisée du marché de l'électricité. Sur ces points-là, la France ne lâchera pas ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### INQUIÉTUDES

##### AU SUJET DES ENTREPRISES DE DÉFENSE

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Boyon.

**M. Jacques Boyon.** Monsieur le ministre de la défense, toute votre attention, nous le savons, est actuellement mobilisée par la réflexion sur le service national et par la préparation du débat sur la loi de programmation. En outre, vous avez à vous adapter aux contraintes de la gestion budgétaire de 1996, comme l'ensemble des ministres dépensiers.

A l'autre bout de la chaîne, derrière les décisions prises en matière d'annulation ou de gel de crédits – décisions que vous nous demandez parfois d'approuver mais que, le plus souvent, nous nous bornons à constater (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) – il y a vos services, ceux de la délégation générale à l'armement, en particulier, qui gèrent les programmes et les crédits et, plus en aval encore, il y a les industriels à qui on demande, tout à fait logiquement d'ailleurs, de se restructurer et de redresser leurs comptes.

Les industriels de défense sont en effet ceux qui sont le plus immédiatement, et de plein fouet, touchés par la gestion des crédits d'équipement. Depuis quelques semaines, ils se plaignent de ne recevoir que des décisions d'interruption ou d'arrêt de programme, des modifications, des reports, des annulations de décisions d'engagement. Ces décisions suscitent évidemment beaucoup de troubles dans les esprits et de désordre dans les gestions.

Paradoxalement, le ministre de la défense a beaucoup dépensé depuis le début de l'année, sans doute pour apurer les impayés. Si les trésoreries des entreprises peuvent apparemment s'en bien porter, il n'en est pas de même des plans de charges et des plans de travail, donc de l'emploi.

**M. Jean Glavany.** Et pourtant, tout va bien !

**M. Jacques Boyon.** Les inquiétudes viennent de ce que les crédits de 1996, nous en avons le sentiment, vont surtout servir à payer des arriérés d'opérations de 1995. Qu'en sera-t-il des crédits votés pour les opérations prévues pour 1996 ?

Monsieur le ministre, les inquiétudes des industriels, et donc les nôtres, portent sur l'immédiat – car nous parlerons bientôt de la loi de programmation. Que pouvez-vous dire aujourd'hui pour rassurer les entreprises de défense et leurs salariés sur l'activité et sur l'emploi ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Didier Boulaud et M. Jean Glavany.** Tout va bien ! (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. Charles Millon, ministre de la défense.** Il est vrai, monsieur le président de la commission de la défense, que les difficultés rencontrées par les entreprises sous-traitantes sont réelles, bien réelles. Elles proviennent, vous l'avez rappelé, de la combinaison des annulations de crédits à la fin de 1995 et de la régulation des engagements en cours.

Vous savez que le ministère de la défense, comme les autres, est soumis à la régulation budgétaire et qu'il doit, dès lors, adapter les possibilités aux nouvelles conditions qui lui sont fixées. Afin de répondre aux situations particulières auxquelles vous avez fait référence, j'ai cependant donné des instructions tout à fait claires aux services pour qu'ils examinent, cas par cas, la situation des entreprises de sous-traitance. Il est impossible de leur faire supporter les conséquences de la régulation budgétaire, annulations de crédits de la fin de 1995, donc reports sur l'année 1996. J'ose espérer que les analyses spécifiques et particulières permettront d'éviter les ruptures de charges de sorte que les entreprises puissent faire face à leurs obligations.

**M. Jean Glavany.** C'est très clair !

**M. le ministre de la défense.** Je souhaite que ces procédures appartiennent désormais au passé (*Rires sur les bancs du groupe du groupe socialiste*) et que, dans les années à venir, nous puissions avoir une stipulation de nos crédits budgétaires.

C'est ce que le Président de la République a demandé pour la loi de programmation qui sera soumise à l'Assemblée dans les prochaines semaines. Il a également demandé un raisonnement en autorisations de programme et en crédits de paiement. Nous pourrions avoir alors une approche pluriannuelle qui sera bénéfique et pour l'Etat et pour les entreprises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### SITUATION EN CORSE

**M. le président.** La parole est à M. Arthur Dehaine, à qui je demande d'être concis.

**M. Arthur Dehaine.** Monsieur le président, vos désirs sont des ordres. (*Sourires.*)

Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur et concerne la situation en Corse. (« Ah ! » *sur les bancs du groupe socialiste.*) Le « FLNC Canal historique » a annoncé lundi la fin de la trêve de ses actions militaires, qu'il avait respectée depuis le mois de janvier dernier.

**M. Jean Glavany.** Mais puisque tout va très bien !

**M. Arthur Dehaine.** Cette annonce a rapidement été suivie d'une recrudescence de la violence dans l'île de Beauté. Alors que, depuis quelques mois, grâce au dialogue engagé par le Gouvernement et aux actions initiées sur le terrain, la Corse se prenait à espérer le retour de la paix civile et que d'importantes mesures économiques et sociales avaient été annoncées – elles devaient permettre une reprise économique dans l'île – cette nouvelle flambée de violence risque de gravement compromettre tout effort de redressement.

**M. Jean Glavany.** Vous n'avez rien compris !

**M. Arthur Dehaine.** Aussi, monsieur le ministre, je souhaiterais que vous assuriez la représentation nationale et la population corse du maintien par le Gouvernement de sa politique de dialogue, propre à assurer le développement de l'île, du maintien des mesures de redressement économique et social récemment annoncées, et surtout de votre ferme volonté de faire respecter la loi républicaine sur ce territoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, la politique du Gouvernement en Corse ne change pas au gré des circonstances ou des injonctions. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Un peu de calme !

**M. le ministre de l'intérieur.** Cette politique, vous en connaissez les axes principaux : fermeté et dialogue. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

La fermeté, elle s'exerce de manière égale à l'égard de tous, car le respect des lois de la République s'impose à tous ! La police, la gendarmerie, la justice ont fait preuve, au cours des dernières semaines, parfois au péril de la vie des fonctionnaires, de leur engagement dans cette politique...

**M. Didier Boulaud.** Il faut remplacer les passe-montagnes !

**M. le président.** Monsieur Boulaud, je vous en prie !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... au service du respect de la loi et de l'Etat de droit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement de la République.*) Les instructions sont claires. Elles n'ont à privilégier personne, pas plus qu'elles n'ont à oublier quiconque.

Dialogue ensuite, dans le respect des composantes politiques représentées à l'assemblée territoriale, dialogue transparent, ouvert, incessant.

Monsieur le député, sortir de cette politique serait suicidaire pour tout le monde et suicidaire d'abord pour la Corse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

#### EFFECTIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Christian Bataille.

**M. Christian Bataille.** Monsieur le président, en l'absence du Premier ministre, tous les membres du Gouvernement, très attachés à une fonction publique de qualité dont ils bénéficient chaque jour du concours, auront à cœur j'en suis persuadé, de répondre à ma question.

La déclaration de M. Juppé sur la fonction publique hier n'a pas, c'est le moins qu'on puisse dire, suscité l'enthousiasme dans la majorité de droite. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, un peu de calme !

**M. Christian Bataille.** Le Premier ministre a dit que la fonction publique « fait de la mauvaise graisse ». (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Celle-ci serait donc, si l'on interprète ses propos, responsable de la mauvaise santé de la France. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Michel Meylan.** Voyou !

**M. le président.** Allons, allons !

**M. Christian Bataille.** Mais à qui pensait-il donc ? Pouvez-vous le préciser ? Aux agents des impôts ? Bonne nouvelle pour ceux qui ne veulent pas payer leurs impôts ! Aux policiers ? Bonne nouvelle pour les délinquants, gros et petits ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean Ueberschlag.** Démago !

**M. le président.** Un peu de calme !

**M. Christian Bataille.** Aux magistrats ? Bonne nouvelle pour les justiciables qui craignent une justice efficace ! (*Mêmes mouvements.*)

**M. le président.** Je vous en prie !

**M. Christian Bataille.** Aux instituteurs et aux professeurs ? Bonne nouvelle pour ceux qui se sont toujours défiés de l'école de la République ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Aux infirmières ? Bonne nouvelle pour ceux qui remettent en cause un accès égal aux soins ! (*Mêmes mouvements.*) Je m'arrêterai là, car 13 millions de personnes sont concernées par ces déclarations inacceptables. (*Mêmes mouvements.*)

Où comptez-vous prendre les dizaines de milliers d'emplois condamnés par un projet qui sera un nouveau désastre social ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

**M. Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** Le débat politique a toujours intérêt à éviter la caricature, monsieur Bataille. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Le Premier ministre a souhaité que l'administration française soit rassurée sur ses missions et le sens profond de ses tâches.

Pour ma part, monsieur Bataille, j'entends rester concret et m'en tenir aux faits. Quelle est la politique de la fonction publique de ce Gouvernement – je l'applique, sur instructions précises du Premier ministre ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Charles Ehrmann.** Très bien !

**M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** Depuis le mois de décembre et le sommet social, le Premier ministre m'a demandé de renouer le dialogue social dans la fonction publique. J'y suis parvenu... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Frédérique Bredin.** De quelle manière !

**M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** Un accord a été signé en février par six organisations syndicales sur sept...

**M. Charles Ehrmann.** Très bien !

**M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** Hier, un accord sur la résorption de la précarité a été signé, là encore, par six organisations syndicales sur sept...

**Mme Martine David.** Ce n'est pas la question ! Répondez à la question !

**M. Jean-Claude Lefort.** La grève aussi a été décidée !

**M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** ... et j'ai engagé une troisième négociation sur la réduction et l'aménagement du temps de travail...

**M. Claude Bartolone.** Dégraissez Juppé !

**M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** ... et sur l'extension de l'accord UNEDIC à la fonction publique.

**Mme Martine David.** Répondez à la question !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Mauvaise graisse, mauvaise graisse !

**M. le président.** Un peu de calme !

**M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** S'agissant des effectifs, monsieur Bataille, le débat d'orientation budgétaire en cours permet à tout un chacun de s'exprimer et de suggérer, car la représentation nationale, Assemblée nationale et Sénat, doit faire savoir comment elle envisage les voies et moyens d'alléger les charges qui pèsent sur l'économie française. Lorsque ce débat sera terminé, le Gouvernement examinera ses résultats...

**M. Christian Bataille.** Vous ne répondez pas à la question sur la mauvaise graisse !

**M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** ... et à ce moment-là seulement, monsieur Bataille, nous prendrons position. En attendant, cela a été dit hier par l'Hôtel Matignon, aucune décision n'a été prise... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Christian Bataille.** Alors ne parlez pas de mauvaise graisse !

**M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** En tant que ministre de la fonction publique, monsieur Bataille, je sais autant que vous ce que nous devons au dévouement et à la manière de servir des fonctionnaires et des membres de l'administration. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Claude Bartolone.** Dites-le à Juppé !

#### SITUATION DES ARTISANS

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Monsieur le ministre, les Français ne vous croient plus. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe*

*de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Comme d'habitude, vous ne répondez pas aux questions. Le Premier ministre parlait hier de mauvaise graisse dans la fonction publique. C'est inadmissible... (*Vives exclamations sur les bancs du Rassemblement pour la République.*)

**M. André Santini.** Pas d'attaques personnelles, s'il vous plaît !

**M. le président.** Posez votre question, monsieur Le Déaut ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Porte-t-elle sur le même sujet ?

**M. Jean-Yves Le Déaut.** ... et, comme d'habitude, vous rejetez la faute sur les gouvernements précédents alors que vous êtes au pouvoir depuis maintenant plus de deux ans. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** La question !

**M. le président.** Monsieur Le Déaut, posez votre question.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Toutes les professions, dans le secteur privé comme dans le secteur public, vous le rappellent semaine après semaine – les artisans du bâtiment, par exemple, étaient dans la rue la semaine dernière – ...

**M. Charles Ehrmann.** On l'a dit !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** ... oui, on l'a dit, mais là encore, il n'y a pas eu de réponse !

**M. le président.** Monsieur Ehrmann, n'interrompez pas M. Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Peut-être y a-t-il là aussi de la mauvaise graisse ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues, laissez M. Le Déaut poser sa question.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Monsieur le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, le chiffre d'affaires des entreprises du bâtiment dans l'entretien-réhabilitation avait augmenté de 10 p. 100 entre 1989 et 1992. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Il a baissé depuis que vous êtes au pouvoir...

**M. Michel Meylan.** C'est faux !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Le chiffre d'affaires baisse et les artisans sont obligés de licencier. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Ils ne réclament pas de bonnes paroles, monsieur le ministre. Vous avez répondu hier que vous alliez essayer d'améliorer la situation. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.* – *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Les charges ont augmenté : une heure de travail payée un franc à l'ouvrier est facturée quatre francs au client.

**M. Charles Ehrmann.** C'est une répétition !

**M. le président.** Monsieur Ehrmann, un peu de calme.

**M. Charles Ehrmann.** Mais c'est une répétition !

**M. le président.** Mes chers collègues, si cela continue, je vais suspendre la séance. (*Exclamations.*) Mieux vaut interrompre les questions que de donner pareil spectacle !

Un peu de calme, un peu de sérénité, je vous prie ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Poursuivez, monsieur Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Merci, monsieur le président.

**M. le président.** Mais poursuivez vite !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Monsieur le ministre, comptez-vous prendre des dispositions concrètes, en abaissant par exemple le taux de TVA applicable à l'entretien et à la réhabilitation ? Comptez-vous réduire les charges alors que vous les augmentez depuis trois ans, comme vous avez accru la CSG, sans oublier le RDS que vous avez institué ? *(« Eh oui ! » sur les bancs du groupe socialiste. – « Démago ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** Un peu de calme, je vous en prie.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Comptez-vous simplifier la gestion et la comptabilité des entreprises ?

**M. André Santini.** Il faut aller voir dans la vôtre !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Voilà les réponses concrètes que nous attendons, au lieu de la politique de l'autruche que vous menez. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

**M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.** Monsieur le député, la situation des artisans dans ce pays demande des explications calmes, sereines et argumentées. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Et un secteur qui représente 800 000 entreprises a le droit, c'est vrai, à la considération, à l'écoute...

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Absolument !

**M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.** Nous sommes très attentifs à ce que nous disent les artisans.

Les artisans du bâtiment se heurtent effectivement à une série de difficultés conjoncturelles ; d'autres secteurs, heureusement, se portent mieux, mais nous sommes attentifs à leur situation. Il est vrai que si pendant longtemps, on avait abandonné la politique du bâtiment et du logement ! *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Et je peux vous citer une véritable litanie de réformes : celle du logement a été engagée, avec l'allègement des droits de mutation, avec le prêt à taux zéro *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)*, l'augmentation de la prime à l'amélioration de l'habitat – 400 millions de francs de votre temps, 800 millions du nôtre ! *(Mêmes mouvements.)* Autant d'exigences auxquelles nous avons répondu.

Vous parlez de charges sociales. Savez-vous que, dans le budget de 1996, le total des allègements des charges pour les bas salaires représente 53 milliards de francs, soit l'équivalent du chiffre d'affaires de toute la boulangerie française ? C'est cela, l'allègement des charges dans le budget 1996 !

**M. Didier Boulaud.** Et c'est vous qui êtes dans le pétrin !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Baratin !

**M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.** Nous avons également engagé une réforme très importante de l'apprentissage ainsi qu'une réforme du financement de l'artisanat.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Cela na marche plus !

**M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.** Les crédits à l'artisanat sont deux fois plus importants et deux fois moins chers que lorsque vous étiez au pouvoir. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**Mme Martine David.** Alors pourquoi les artisans descendent-ils dans la rue ?

**M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.** Il reste cependant beaucoup à faire. C'est pourquoi la représentation nationale débattrait le 22 mai prochain d'un texte très important sur l'identité artisanale...

**M. Julien Dray.** Baratin !

**M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.** ... et sur la qualification préalable demandée depuis des années par le monde de l'artisanat.

Messieurs les socialistes, si vous voulez savoir ce que les artisans pensent de la politique gouvernementale, allez donc le jour de l'Ascension, jour de la saint Honoré, interroger les boulangers ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Claude Bartolone.** Zéro !

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française.

#### TGV-EST PARIS-STRASBOURG

**M. le président.** La parole est à M. André Rossinot.

**M. André Rossinot.** Ma question s'adresse à Mme le secrétaire d'Etat aux transports.

En 1987, le gouvernement de Jacques Chirac lançait l'idée du TGV-Est Paris-Strasbourg.

**M. Robert Pandraud.** Mauvaise idée !

**M. André Rossinot.** En 1992, l'accord de La Rochelle concrétisait l'idée d'un grand projet franco-allemand permettant de desservir le sud de l'Allemagne. En 1993, avec notre collègue Bosson, l'Etat s'engageait à garantir à hauteur de 8 p. 100 la rentabilité de ce projet.

Aujourd'hui madame, le secrétaire d'Etat – je m'exprime également au nom de tous mes collègues du grand Est et je pense que notre président, maire d'Epinal, est sensible à ce dossier – *(« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste)*, je tiens à vous remercier : pour la première fois, une déclaration d'utilité publique est cosignée par le ministère des transports et par celui de l'environnement. C'est la première fois également qu'un si long trajet – un peu plus de 400 kilomètres – fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique.

Cette première étape importante, qui a rencontré de nombreuses difficultés, est aujourd'hui franchie. L'étape suivante, madame le secrétaire d'Etat, est double.

Tout d'abord, il faut, dans l'année qui vient, engager l'avant-projet détaillé. Celui-ci représente plusieurs centaines de millions de francs, aujourd'hui disponibles, l'argent provenant de l'Etat, des collectivités territoriales, voire de l'Union européenne. Pendant cette période, il faut donc utiliser ces crédits pour les études géotechniques, les sondages et les premières acquisitions de terrains.

L'Etat est-il prêt à engager dans l'année qui vient l'élaboration de ces dossiers techniques préliminaires ?

D'autre part, quels éléments allez-vous déployer en termes d'imagination et d'intelligence – sur ce point nous vous faisons confiance – pour trouver, comme cela a été fait en Belgique, en Italie ou en Allemagne, les moyens financiers et la formule juridique permettant de réaliser l'armature technique nouvelle dont nous avons besoin entre Paris et Strasbourg ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le secrétaire d'Etat aux transports.

**Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat aux transports.** Monsieur le député, je vous remercie d'avoir bien voulu saluer l'importance de la déclaration d'utilité publique du TGV-Est, dont le décret, signé par le Premier ministre, a été publié au *Journal officiel* de ce matin.

Votre première question concerne la prochaine étape, celle des études. Je vous confirme sans ambiguïté que les études d'avant-projet détaillé feront l'objet, dans les prochaines semaines – sans difficulté, à ma connaissance – d'un protocole entre l'Etat, les collectivités locales et la SNCF, afin que le processus soit poursuivi. Dans le même temps, les acquisitions foncières autorisées par la déclaration d'utilité publique pourront être engagées.

Reste la question des financements ; nous n'aurons pas trop de l'imagination et de la compétence de chacun – collectivités locales, entreprise SNCF et Etat – pour faire avancer un dossier effectivement très difficile, compte tenu de la situation financière de la SNCF et de l'état des finances publiques.

D'ores et déjà, Bernard Pons, Jean Arthuis et moi-même avons demandé à l'inspection des finances et à l'inspection de l'équipement de nous remettre l'ensemble des éléments disponibles sur les coûts et plus encore sur la rentabilité de l'opération. Cette rentabilité a sans doute été modifiée ces dernières années, compte tenu de l'évolution dans le trafic aérien.

Munis de tous ces éléments, nous pourrions arrêter définitivement le plan de financement auquel contribueront l'Europe, les collectivités locales et pour la majeure partie l'Etat, dans des conditions à déterminer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### ARRÊT BOSMAN

**M. le président.** La parole est à M. Jean Seitlinger.

**M. Jean Seitlinger.** Ma question qui s'adresse à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports, concerne l'arrêt Bosman du 15 décembre dernier.

En premier lieu, cet arrêt déclare illégal le versement d'une indemnité en fin de contrat. La décision, il est vrai, concerne peu notre pays, puisque depuis 1973 un joueur est libre à l'issue du contrat. Mais cet arrêt fait également mention du caractère illégal de l'indemnité de formation.

En second lieu, et surtout, cet arrêt déclare illégale la clause de nationalité, selon laquelle les clubs ne peuvent faire jouer qu'un nombre limité de joueurs professionnels ressortissants d'autres Etats membres de l'Union européenne.

Par cette décision s'ouvre une nouvelle ère du football. En voici deux exemples : neuf joueurs, dont sept internationaux, du club de Göteborg en Suède ont déjà décidé de ne plus évoluer dans leur club d'origine pour évoluer dans des clubs entièrement professionnels. Le Milan AC a déjà fait connaître son équipe de l'« ère post-Bosman » en souscrivant trois contrats avec d'excellents joueurs de l'Ajax Amsterdam.

L'arrêt Bosman est contraire à l'équité sportive. Il favorise les clubs riches, l'élite du football, qui veulent créer un championnat d'Europe, soutenus en cela par les télévisions européennes.

**M. Didier Boulaud.** Il ne faut pas exagérer !

**M. Jean Seitlinger.** C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, je voudrais que vous preniez les initiatives nécessaires afin que, tout comme l'exception culturelle, « l'exception sportive » soit reconnue. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

**M. Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports.** Monsieur le député, comme vous l'avez dit, les conséquences de l'arrêt Bosman sont difficiles à supporter surtout quant au devenir des équipes nationales.

Les autorités sportives, qui sont placées dans des situations différentes selon les sports et selon les pays ont, jusqu'à présent, éprouvé beaucoup de difficultés à dégager une position commune, ce qui ne facilite pas la tâche.

Au niveau des joueurs nationaux, les conséquences sont également dommageables pour les Français, puisque nombre d'entre eux sont sollicités à la fois par les clubs italiens et les clubs espagnols.

Il ne s'agit pas, bien entendu, d'adopter une position refusant toute évolution mais je m'interroge, comme vous et comme nombre de vos collègues, sur l'avenir de l'équipe de France.

Au niveau communautaire, plusieurs réunions d'experts nationaux se sont déjà tenues sur ce sujet, sous présidence italienne. J'entends, pour ma part, que la France joue un rôle réellement moteur dans cette démarche.

C'est pourquoi je vous propose de participer au groupe de travail que j'ai constitué en liaison avec le mouvement sportif, en vue d'améliorer les dispositions de la loi de 1984 sur le sport, pour déterminer sans tarder une initiative française forte, conforme aux intérêts du sport et de la construction européenne.

Enfin, je conclurai sur une note plus positive en rappelant que des exemples récents, et en premier lieu celui de l'A.-J. Auxerre (*Applaudissement sur de nombreux bancs*) montrent qu'une politique de formation et de gestion intelligente peut permettre de contrebalancer le pouvoir de l'argent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

## SITUATION DE L'ÉLEVAGE BOVIN

**M. le président.** La parole est à M. Yves Coussain.

**M. Yves Coussain.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Les éleveurs de bovins traversent, depuis l'automne dernier, une crise très grave. Avant même la catastrophe de la « vache folle », les cours avaient baissé de 30 p. 100. De nombreuses exploitations sont en danger.

Ma première question concerne la situation immédiate : quelles compensations financières comptez-vous exiger, lors du prochain Conseil européen, pour les éleveurs dont les pertes sont estimées, ces derniers mois, entre quatre et cinq francs le kilo, ; sous quelles formes et dans quels délais ?

Ma seconde question concerne l'avenir de la filière bovine. La principale raison de la chute des cours est en fait la surproduction, surproduction due en partie aux mécanismes enclenchés par les accords du GATT et la nouvelle politique agricole commune, mais aussi, et surtout, à certains élevages qui n'ont plus rien d'agricole et dont les pratiques industrielles n'ont aucune considération pour la santé des consommateurs.

L'argent public ne doit pas conforter ces pratiques. Il faut, au contraire, réorienter les aides vers les élevages extensifs, adossés à des espaces herbagers. Ces élevages ne saturent pas les marchés, ne polluent pas les sols et assurent une bonne occupation des territoires. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Que comptez-vous faire et proposer au Conseil des ministres européen pour donner force à la filière bovine telle qu'elle est pratiquée dans les territoires à vocation herbagère comme ceux du Massif Central ?

La crise que nous traversons constitue une opportunité à saisir, et à saisir rapidement, sinon l'automne prochain risque d'être difficile. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

**M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.** Monsieur le député, vous venez de poser deux questions ; je vous ferai donc trois réponses ! (*Sourires.*)

Nous sommes effectivement au cœur d'une crise qui a nécessité notre attention vigilante. Vous savez que nous avons pris des mesures très importantes, notamment en termes de gestion de marchés. Il n'en reste pas moins que les éleveurs se trouvent aujourd'hui confrontés à une baisse brutale et importante de leurs revenus. C'est pourquoi la France a obtenu, lors de la dernière réunion du Conseil des ministres de l'agriculture à Luxembourg, que soient inscrites à l'ordre du jour de notre prochaine réunion – lundi et mardi prochains – des mesures destinées à compenser les pertes des éleveurs. Soyez assuré de la détermination de la France dans cette négociation.

Ma deuxième réponse porte sur le caractère plus général de cette crise. L'Europe connaît une crise structurelle du marché de la viande bovine. Aussi, avant même le déclenchement de la crise dite « de la vache folle », avions-nous demandé que, dans le prochain paquet-prix, qui doit être conclu avant la fin du mois de juin, la prime à la vache allaitante et la prime spéciale bovin mâle soient revalorisées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Enfin, ma troisième réponse sera pour rappeler que nous produisons pour vendre, et que nous devons être attentifs aux attentes des consommateurs et à leur évolution. Il est parfaitement clair, indépendamment du volume du marché, qu'aujourd'hui le consommateur est attaché à ce que la production présente toutes les garanties de qualité. Nous devons donc développer des filières de qualité. C'est dans ce sens que nous devons aller. Et, comme vous le dites, monsieur le député, il faut faire en sorte que nous ayons des animaux élevés à base de productions végétales, de fourrages et, bien entendu, d'herbe. Dans des régions comme la vôtre, c'est essentiel pour l'avenir de toute la politique agricole et pour celui de l'aménagement du territoire. Nous devons, je le dis très clairement, nous engager dans une véritable restructuration pour assurer l'avenir de notre filière bovine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

## DONS D'ORGANES

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Le Nay.

**M. Jacques Le Nay.** Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

Il y a quelques jours, se déroulait la journée nationale du don d'organes. Les médias s'en sont largement fait l'écho afin de mobiliser l'opinion sur un sujet sensible qui interpelle chacun d'entre nous. En effet, en dépit d'une légère amélioration en octobre 1995, une sévère pénurie d'organes touche aujourd'hui la France, privant de guérison plus de 5 700 personnes en attente de greffons. Près de 500 personnes meurent chaque année, tandis que plus de 2 000 voient leur condition physique se dégrader de jour en jour. Or, nous savons qu'il existe des solutions chirurgicales qui pourraient les sauver.

Notre législation a posé deux règles essentielles. D'abord, les personnes qui n'ont pas manifesté de leur vivant leur opposition à un prélèvement d'organe sont présumées donneuses. Ensuite, le médecin, lorsqu'il n'a pas directement connaissance de la volonté du défunt, doit s'efforcer de recueillir le témoignage de sa famille. Or, il est pour le moins délicat à un médecin de formuler cette demande, à un moment de grande souffrance pour les familles, amenées à prendre une décision sous le coup de la douleur – ce qui explique que seulement un tiers d'entre elles accepte un prélèvement d'organes.

Confrontée à cette situation de pénurie, l'Espagne a adopté, ces dernières années, une politique qui a porté ses fruits : un réseau structuré et décentralisé de coordinateurs, de médecins et d'infirmières s'est constitué avec pour objectif de sensibiliser la population. Ce pays a pu ainsi augmenter de plus de 50 p. 100 le nombre de ses donneurs et ne souffre plus désormais de pénurie chronique de greffons.

Monsieur le ministre, nous avons un devoir d'assistance et de secours envers de nombreux malades dont la vie est en danger et qui sont dans l'attente d'une greffe.

Cette situation me conduit à vous poser deux questions.

La France ne devrait-elle pas, à l'image de ce qui a été fait en Espagne, lancer, voire institutionnaliser, des campagnes d'information cohérentes et efficaces sur le don d'organes ?

Ne pourrait-on pas faire figurer sur un document administratif officiel la décision individuelle de don d'organes, afin que chacun puisse se déterminer selon sa conscience et en toute sérénité? (*Applaudissements sur divers bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

**M. Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.** Oui, monsieur le député, il faut augmenter le don d'organes en France pour sauver des vies humaines.

Vous avez eu raison de rappeler que le nombre de dons avait baissé. Il était de plus de 3 200 au début de la décennie, il est actuellement de 2 850, même si dans les derniers mois de 1995 et les premiers mois de 1996 nous constatons un redressement.

Pourquoi a-t-il diminué? Essentiellement du fait de l'augmentation des oppositions à prélèvement. C'est donc sur ce terrain qu'il faut nous battre, et d'abord rétablir la confiance.

Je suis en mesure de vous annoncer qu'à la fin de cette année l'Etablissement français des greffes aura mis en place un réseau national informatisé qui transcrira les refus de dons, de façon que l'on garde la trace incontestable de la décision de nos compatriotes.

Deuxièmement, dans le prolongement des lois de juillet 1994, dites bioéthiques, dans quelques semaines sera adopté un décret sur les conditions de la mort, ce qui permettra aussi de clarifier la situation.

Mais au-delà de ces deux mesures très importantes, monsieur le député, il nous faut faire davantage pour sensibiliser nos compatriotes. Et c'est dans ce dessein que j'ai participé, la semaine dernière, à Laval, avec M. François d'Aubert et le professeur Cabrol, dans le cadre de l'association départementale de la Mayenne, à une réunion de sensibilisation au don d'organes.

A l'automne prochain, nous lancerons une campagne de sensibilisation à destination des établissements de santé avec l'Etablissement français des greffes et, l'année prochaine, nous mettrons en œuvre une campagne active d'information destinée au grand public.

Nous avons bien conscience d'avoir là un défi majeur à relever, et nous prenons nos responsabilités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe communiste.

#### RÉGIE RENAULT

**M. le président.** La parole est à M. Georges Hage.

**M. Georges Hage.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre ou, à défaut, à M. le ministre de l'économie et des finances.

Ainsi, le Gouvernement franchit le pas décisif de la privatisation de Renault! Car il faudrait, davantage encore, abaisser les coûts de fabrication sans toucher aux marges de profit, intensifier les cadences, rogner sur les salaires et, quoi que vous en ayez dit, hier, monsieur Arthuis, attenter au statut. Voilà qui parachève, historiquement, l'œuvre déjà commencée de la dénationalisation, que l'on dénonce à Renault-Douai et dans tous les autres sites.

Le libéralisme révèle ici, s'il en était encore besoin, son caractère pernicieux. En son nom, vous refusez une coopération conquérante de Renault et Peugeot, laquelle serait propre, en outre, à reconstruire notre tissu industriel. Dans le fil des privatisations déjà engagées, vous choisissez contre l'emploi et contre l'intérêt de notre pays.

Sentimental, j'aurais pu évoquer la ferveur ouvrière et démocratique attachée, depuis sa création, à la Régie Renault, mais vous n'en avez eu cure! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Jean Glavany.** Soyez sentimental, monsieur le ministre!

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.** Monsieur le député, répondant hier à une question de l'un de vos collègues, j'ai en effet confirmé que le Gouvernement avait pris la décision de procéder à la cession de 6 p. 100 du capital de Renault, par voie d'appel d'offres et de cessions de gré à gré.

Il s'agit de mettre en œuvre une décision déjà ancienne. Il faut tenir compte naturellement de la situation du marché, mais le Gouvernement est déterminé à faire porter les actions de Renault par des intérêts privés. Vous avez, dans votre interrogation, exprimé un doute à propos de la situation du personnel.

**M. Maxime Gremetz.** Son asservissement!

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je veux dire combien le Gouvernement est profondément respectueux de ces hommes et de ces femmes qui se battent pour la réussite de Renault... (*Murmures sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Maxime Gremetz.** Non, pas vous!

**M. le président.** Je vous en prie!

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... et auxquels nous voulons manifester toute notre reconnaissance.

Le président Schweitzer a lui-même confirmé qu'un accord salarial était intervenu le 6 octobre 1995 et que l'opération projetée ne changerait en aucune façon le statut du personnel.

Nous avons eu l'occasion – et malheureusement, la chronique s'en est fait l'écho – de mesurer à quel point l'Etat était bien souvent un piètre actionnaire. Ce qui nous préoccupe, d'abord et avant tout, c'est la réussite de Renault pour la croissance et pour l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN CORSE

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Colliard.

**M. Daniel Colliard.** Je reviens sur la situation en Corse, en élargissant la question posée tout à l'heure par l'un de nos collègues, d'autant que la réponse apportée par M. le ministre de l'intérieur ne semble pas avoir emporté la conviction de l'Assemblée.

Les violences qui se déroulent en Corse mettent directement en cause la responsabilité du Gouvernement qui a légitimé les organisations terroristes. Ces événements

inadmissibles se poursuivent après qu'ait été annoncé un projet de zone franche qui modifierait profondément le contenu des rapports économiques, sociaux et politiques dans l'île. C'est là un choix de société qui intéresse tous les citoyens insulaires. Et si, en paroles, il est beaucoup question de l'avis des Corses, les consultations engagées pour le moment ne correspondent pas à l'attente.

Aujourd'hui, c'est le désordre sur le terrain et dans les esprits à la suite d'une année sanglante, marquée par des destructions massives et des meurtres en série, période pendant laquelle le Gouvernement a été volontairement absent, et complaisant à l'égard de la branche fanatique du mouvement nationaliste qui n'a jamais fait mystère de ses sentiments anti français et indépendantistes.

Le Gouvernement, par l'intermédiaire de deux de ses ministres, a conféré au FLNC dit « historique » le statut d'interlocuteur privilégié. On voit où cela conduit. Cette attitude n'a rien à voir avec la prise en compte des particularismes insulaires.

La proposition de zone franche, voulue par les dirigeants insulaires de la droite et du patronat, pousse la Corse en marge de la communauté nationale ; elle ne sert pas le peuple corse et n'est pas faite pour tempérer les ambitions des terroristes. Elle confirme la politique de désengagement de l'Etat en matière de développement.

L'Assemblée nationale doit en débattre. Un tel débat, après examen de l'utilisation des fonds publics attribués à la Corse et aux entreprises, aurait le mérite de définir les raisons de l'actuelle inefficacité économique et sociale de cet argent.

Accepterez-vous, messieurs les ministres, un débat à l'Assemblée nationale sur la situation politique et économique en Corse ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, vous avez un fantastique talent pour travestir la vérité et la réalité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

La politique du Gouvernement en Corse est fondée sur la fermeté (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste*) et sur le dialogue, je l'ai dit, avec tout un chacun, quelles que soient ses options politiques pourvu qu'il soit représenté à l'assemblée territoriale. Nous n'avons privilégié et nous ne privilégions personne. Telle est l'originalité de la politique du Gouvernement à l'égard de la Corse.

**M. Jean-Claude Lefort.** Vous n'avez pas parlé avec eux !

**M. le ministre de l'intérieur.** Le dialogue est ouvert à tous.

Mais, parallèlement à ce dialogue, le Gouvernement fait preuve de fermeté, et aucun gouvernement n'en a autant fait preuve jusqu'à présent. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) Je prends tous les paris.

**M. Augustin Bonrepaux.** Vous êtes ridicule !

**M. Daniel Colliard.** Nous avons demandé un débat ici !

**M. le ministre de l'intérieur.** Même la politique de M. Joxe a été un échec !

Oui, la politique du Gouvernement en Corse est une politique équilibrée. Il n'y en a pas d'autre ! Et nous n'en changerons pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures quinze, sous la présidence de Mme Nicole Catala.*)

### PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA, vice-président

**Mme le président.** La séance est reprise.

3

### DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (suite)

**Mme le président.** L'ordre du jour appelle la suite du débat d'orientation budgétaire.

Cinq orateurs sont inscrits.

Au titre du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, la parole est à M. Jean-Pierre Thomas, premier orateur inscrit.

**M. Jean-Pierre Thomas.** Madame le président, monsieur le ministre de l'économie et des finances, monsieur le ministre délégué au budget, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le rapporteur général, mes chers collègues, peu nombreux – mais les meilleurs ! – sur les bancs de cette assemblée,...

**M. Henry Jean-Baptiste et M. Maurice Ligot.** C'est vrai !

**M. Jean-Pierre Thomas.** ... nous reprenons le débat d'orientation budgétaire entamé hier.

Cette première, qui va dans le sens de la revalorisation du Parlement, est l'occasion d'aborder la conjoncture internationale, l'état des finances publiques et de tracer un peu la toile de fond, le cadre sur lequel le Gouvernement pourra bâtir son budget pour 1997.

Ce débat d'orientation budgétaire est l'occasion d'entrer dans une nouvelle logique de notre politique économique et de notre organisation.

Sur la forme, messieurs les ministres, nous souhaiterions pouvoir, grâce à ce débat d'orientation budgétaire, simplifier la discussion du projet de loi de finances, de manière à consacrer plus de temps à la première partie, aux grands équilibres et aux faits majeurs, qui seront, à l'automne, les économies et les premières mesures de la réforme fiscale, et à écourter la litanie des questions budget, par budget auxquelles sont apportées des réponses souvent automatiques.

Bref, grâce au présent débat d'orientation budgétaire, qui est fort intéressant, nous pouvons espérer que la discussion du projet de loi de finances à l'automne sera plus simple, plus moderne et plus constructive.

Tel est l'un des souhaits, messieurs les ministres, du groupe UDF.

J'estime, messieurs les ministres, que le Parlement sera un partenaire utile pour vous aider dans les tâches difficiles qui vous attendent pour relever les défis du chômage, de la nécessaire baisse de la dépense publique et de l'entrée dans la monnaie unique en 1997.

Sur le fond, ce débat doit être le moment privilégié pour s'engager dans une logique un peu nouvelle permettant de concilier à la fois lutte contre le chômage, réduction nécessaire de nos déficits, croissance et, par conséquent, emploi. En d'autres termes, il faut faire rimer réduction des déficits avec réduction des impôts et, donc, avec croissance et emploi, et non forcément avec rigueur.

Nous devons faire preuve de pédagogie. Le document fort bien fait que vous nous avez donné montre tout votre talent en la matière.

Je crois que les Français ne sont pas prêts à entendre parler de nouveau d'un énième plan de rigueur. La plus jeune génération de ce pays est née avec la rigueur et a vécu au rythme des plans de rigueur. Rendons notre message positif, faisons-le reposer sur une dynamique plus moderne et nouvelle. Expliquons qu'il s'agit, bien sûr, de faire baisser la dépense publique, de procéder à des économies, mais aussi de faire en sorte que le fardeau soit plus équitablement réparti. Expliquons que les économies réalisées serviront en priorité à faire baisser le déficit, mais aussi à alléger les impôts qui pèsent sur les Français.

On dit, depuis quelques années, qu'il faut d'abord réduire les déficits, pour ensuite diminuer les impôts. Mais les Français sont un peu comme sœur Anne : ils ne voient rien venir !

Il est vrai que la marge de manœuvre est étroite. Le président de la commission des finances a eu raison de nous faire remarquer que nous sommes sur une ligne de crête très étroite, qu'il s'agit en fait d'une course de fond qui nous impose à la fois d'être prudents mais aussi très volontaires, afin que tout soit équitablement réparti. Il faut, s'il y a une réduction de la dépense de la puissance publique, que la puissance privée puisse dépenser plus, afin de renouer avec l'essentiel, c'est-à-dire la croissance. Une telle logique économique est parfaitement conforme aux engagements du chef de l'Etat, qui a fait de l'emploi l'objectif prioritaire.

S'agissant des économies en matière de dépense publique, nous sommes confrontés à deux idées fausses. D'abord, il faut éviter de diaboliser la dépense publique : il n'y a pas, d'un côté, la dépense publique improductive et, de l'autre, la dépense privée productive. Mais il faut bien séparer l'investissement et le fonctionnement. Nous constatons depuis quelques années que l'investissement se réduit comme une peau de chagrin : il représente aujourd'hui moins de 8 p. 100 de nos dépenses publiques. L'investissement a souvent fait les frais des plans d'économies. Cela dit, notre attention et nos efforts devront également davantage porter sur le fonctionnement.

**M. Hervé Mariton.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Thomas.** Ce qui veut dire qu'il ne faut pas seulement couper dans les dépenses – c'est trop facile, et cela se fait parfois de façon aveugle –, mais qu'il convient aussi de redéployer un certain nombre d'entre elles en fonction des priorités fixées et des secteurs que

nous aurons clairement et courageusement définis comme étant prioritaires. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre.)

Au fond, notre déficit public est relativement structurel. Ainsi, en 1995, sur les 248 milliards de dettes, 226 représentaient la charge des intérêts de la dette. En fait, le déficit primaire est de 60 milliards. En définitive, l'effet de levier du déficit public est considérablement amoindri.

On peut donc faire des économies, à condition de bien les choisir, sans engendrer d'effets récessifs. Et si l'on peut, en même temps, enclencher la réforme fiscale et donner les premiers signes très clairs d'une baisse de l'impôt, ce sera encore mieux. Il y a là une logique positive, un chemin vertueux de la croissance à emprunter.

La seconde grande idée fautive que nous avons à combattre est celle qui consiste à dire que ce serait une vision comptable de l'Europe qui nous imposerait de réduire nos déficits. Ce n'est pas vrai ! En vérité, si nous continuions sur un tel rythme, notre endettement représenterait 90 p. 100 de la richesse nationale à l'aube du siècle prochain.

L'objectif de Maastricht pour 1997 est un objectif politique. Je n'imagine pas qu'on puisse dire à un pays dont le déficit public sera légèrement supérieur à 3 p. 100 du PIB qu'il ne pourra pas, pour des raisons comptables, entrer dans le cercle des pays répondant aux critères de la monnaie unique. La décision, tout le monde le sait, est politique.

Le chemin des économies est un sentier difficile, escarpé et semé d'embûches. La commission des finances l'a emprunté lors de l'examen du budget pour 1995, en déposant un amendement qui tendait à réduire le déficit de 4 milliards. L'exercice fut difficile, périlleux mais ô combien instructif ! Sur ce chemin, au détour d'un virage, nous avons rencontré d'abord les vaches sacrées, nommées budgets sanctuarisés,...

**M. Michel Péricard.** Par moi !

**M. Jean-Pierre Thomas** ..., puis des ministres conscients, convaincus que pour être de bons ministres il fallait que leurs budgets augmentent.

Nous souhaiterions, monsieur le ministre de l'économie et des finances, monsieur le ministre délégué au budget, que, cette année, il en aille autrement, et que vous puissiez apaiser certaines de nos craintes. Nous les avons éprouvées à la suite des auditions auxquelles nous avons procédé à l'initiative du président de la commission des finances : elles laissaient penser que la révolution culturelle et l'évolution des esprits n'avaient pas encore eu lieu complètement.

Sans un gouvernement solidaire et sans une majorité soudée, nous ne pourrions pas trouver les 40 à 60 milliards d'économies recherchées et, *a fortiori*, nous ne pourrions pas commencer, même de façon modeste, à faire baisser l'impôt.

Quel est le chemin sur lequel le groupe UDF souhaiterait que l'on s'engage pour réaliser ces économies ? Quelles sont ses propositions ?

Nous sommes convaincus qu'il est possible de faire des économies dans le domaine des aides à l'emploi. Une commission présidée par Michel Péricard est en train de passer au crible toutes les aides, et nous attendons avec impatience ses conclusions. Sur ce sujet, je pense que se dégage un créneau de consensus : de M. Brunhes, qui a été conseiller de Pierre Mauroy pour les affaires sociales et l'emploi, au patronat, en passant par certains syndicats, tout le monde s'accorde à reconnaître qu'une grande par-

tie de ces aides à l'emploi est devenue inutile ou redondante. De plus, ces aides s'accompagnent d'effets de seuil et de certains effets pervers. Nous pouvons, tout en luttant pour l'emploi et contre le chômage – c'est la priorité absolue –, faire des économies de vingt à trente milliards dans ce domaine.

Des économies d'une dizaine de milliards peuvent aussi être réalisées sur les aides au logement, même si, comme l'a rappelé Pierre Méhaignerie, il faut être prudent en la matière, car l'action publique a un effet relativement entraînant dans ce secteur. Cela étant, il y a tout de même des redondances entre les aides à la personne et les aides à la pierre. Le groupe UDF souhaite que l'on adopte en la matière une vue « programmatique », une vue pluriannuelle des économies à réaliser, afin de ne pas provoquer de heurts ; il faut avancer de façon régulière.

Les rapporteurs spéciaux de la commission des finances ont également trouvé des pistes intéressantes d'économies à réaliser dans la distribution des aides directes à l'économie et dans celle des subventions aux associations. Les économies s'élèveraient à plus de 165 milliards, ce qui est énorme. C'est un domaine dans lequel il est possible de redéployer les crédits.

Puis, il y a l'épineux problème de la fonction publique. Il ne faut pas dramatiser les choses, mais les voir de façon sereine. Commençons d'abord par ne pas engager, chaque année, de nouveaux fonctionnaires, à l'instar de ce qui a été fait l'an passé. Ne renouvelons pas en totalité les postes des fonctionnaires qui partent en retraite, ne les renouvelons que pour moitié dans les secteurs où c'est possible, procédons à des redéploiements. Certes, nous ne pourrions pas faire beaucoup d'économies sur une année – 1 ou 2 milliards, tout au plus – mais, en tout cas, compte tenu de l'effet récurrent de cette énorme masse salariale, nous en réaliserons beaucoup sur les années qui viennent, et tel est bien l'objectif. Il faut être serein, courageux et mesuré dans cette affaire.

Sur le plan technique, il convient de restructurer notre dette. D'une part, nos taux d'intérêt à court terme ont baissé – je fais partie de ceux qui considèrent qu'ils ont diminué un peu lentement –, et ils sont plus bas que nos taux d'intérêt à long terme. D'autre part, notre dette est très structurée en fonction de ces taux à long terme. Par conséquent, il convient non de procéder par à-coups, car les marchés arbitreraient en faisant remonter les taux d'intérêt à court terme, mais de restructurer progressivement, à la marge, les taux à long terme vers les taux à moyen et à court termes. Ainsi, nous éviterions l'effet boule de neige de la charge de la dette, qui, je vous le rappelle, dévore toutes nos marges de manœuvre puisque, en 1997, cette charge devrait passer de 226 à 245 milliards. Quand on mesure les difficultés qu'il y a à réaliser des économies budgétaires, cela impose de regarder les choses de façon très précise et très sereine.

Voilà quelques pistes d'économies.

Face à cela, il est nécessaire d'enclencher la réforme fiscale. Il n'est pas possible, quels que soient les majorités et les gouvernements, de promettre éternellement, une réforme fiscale et une baisse de l'impôt, sans créer une attente, voire un désir. Or, si on n'engage pas cette réforme, on prend le risque de faire naître une immense frustration. Comme le chef de l'Etat a donné le « top » pour faire baisser les impôts et pour enclencher cette réforme dès 1997, faisons tout ce que nous pouvons en ce sens, même s'il est difficile de s'engager sur ce chemin vertueux.

Passons un nouveau pacte fiscal avec les Français, un pacte de confiance, et ne fixons pas des règles du jeu pour un an ou deux. Je pense qu'un consensus peut se dégager – au-delà de la majorité – pour établir des règles pérennes sur un certain nombre de points. C'est ce dont ont besoin les Français et les acteurs économiques, et c'est ce qu'attendent aussi les marchés qu'on incite et qu'on cite trop souvent.

Cette réforme, le groupe UDF souhaiterait qu'elle aille dans le sens de la justice et de la simplification. Ainsi, il faudrait pouvoir alléger les charges sur la part salariale qui pèsent sur les salaires afin de donner un coup de pouce au pouvoir d'achat et aux salaires directs ; aborder le problème de l'impôt sur le revenu et des revenus moyens dans notre pays ; clarifier la fiscalité de l'épargne et jeter un coup d'œil sérieux sur l'harmonisation des fiscalités européennes – on nous parle de l'Europe tous les matins, mais les réformes fiscales entreprises dans les différents pays vont plus souvent dans le sens de la divergence que dans celui de la convergence.

En ce qui concerne les salaires, il est nécessaire, notamment pour les plus modestes, que les charges pesant sur la partie salariale puissent être transférées sur une base fiscale plus large qui frappe plus l'épargne et le capital que les salaires, afin de donner un coup de pouce au pouvoir d'achat. C'est la spirale positive dont je parlais tout à l'heure et qui permettrait le redémarrage de la consommation, la rentrée de recettes fiscales, la reprise de la croissance et de l'emploi.

S'agissant des classes moyennes, cessons de dire qu'il ne faut pas toucher à la tranche d'imposition à 56,8 p. 100. Brisons ce tabou ridicule ! Regardons franchement les choses en face et nous verrons que, dans notre pays, les titulaires de revenus moyens sont découragés et ploient sous la charge de l'impôt. Elargissons les tranches du barème de l'impôt sur le revenu et allégeons-le. C'est possible ! Nous avons des marges de manœuvre pour cela : les économies, si nous en trouvons, mais aussi les déductions accordées à quatre-vingt-deux professions. En cinq ans, on pourrait faire passer le plafond de ces déductions de 50 000 francs à zéro et, en contrepartie, alléger le barème de l'impôt. Tout le monde y gagnerait, et la répartition de l'impôt serait plus équitable.

Nous devons aussi clarifier notre fiscalité sur l'épargne, qui encourage tout et son contraire. Epargne liquide, avec les prélèvements libératoires ; épargne contractuelle – PEA, assurance-vie – avec les exonérations à la sortie ; épargne longue comme l'épargne-retraite – à propos de laquelle notre groupe a déposé un texte dont l'Assemblée aura le plaisir de discuter –, avec la déduction à l'entrée. L'objectif est clair : recycler l'épargne vers l'économie et, par conséquent, vers la croissance et l'emploi. Prenons garde à l'harmonisation de nos fiscalités en matière d'épargne, car, comme nous le savons, les revenus de l'épargne sont plus mobiles que les revenus salariaux.

Telles sont les pistes de réflexion que je souhaitais vous proposer.

Quant à la TVA, nous en avons beaucoup parlé au sein de notre groupe. A notre avis, une réduction intempestive de la TVA serait une sorte de « yo-yo fiscal ». Il n'est pas possible d'augmenter la TVA une année et de la réduire une autre. Quand nous l'avons augmentée, c'était parce qu'il fallait remettre « dans les clous » nos finances publiques. Il n'est pas possible de faire baisser la TVA tant que nos finances ne sont pas remises en ordre.

En outre, l'augmentation de la TVA n'a pas été repercutée sur les prix par les acteurs économiques ; ceux-ci ont, en grande partie, réduits leurs marges. Par conséquent, si nous abaissions la TVA, ces mêmes acteurs économiques récupéraient cette baisse sur leurs marges et sur le panier de la ménagère. Et les Français dont les revenus sont les plus faibles ne verraient aucune différence. Une telle mesure n'est envisageable que si la conjoncture le permet, mais bien malin qui peut dire ce qu'elle sera demain.

**Mme le président.** Veuillez conclure.

**M. Jean-Pierre Thomas.** Telles sont, messieurs les ministres, les orientations que le groupe UDF souhaite voir inscrites dans la loi de finances pour 1997. Nous voulons une nouvelle logique économique au service de la réduction des dépenses publiques et de l'emploi ainsi qu'un nouveau pacte fiscal avec les Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Colliard, pour le groupe communiste.

**M. Daniel Colliard.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les députés communistes se félicitent que la représentation nationale puisse s'exprimer sur la préparation de la loi de finances, tout en regrettant de ne pouvoir disposer d'un document de travail amendable et de ne pouvoir conclure ce débat par un vote.

L'activité économique stagne. Le taux de croissance est revu à la baisse. Le chômage poursuit ses ravages : 62 800 demandeurs d'emploi supplémentaires au dernier trimestre 1995. Le rapport du Conseil économique et social, présenté hier, est malheureusement éloquent sur tous ces points et trace des perspectives inquiétantes.

Une question de fond se pose : comment la politique budgétaire peut-elle contribuer à une véritable relance pour l'emploi et réduire les inégalités ?

L'audition des seuls représentants du CNPF et de l'institut de l'entreprise par notre commission des finances a donné le « la ». Pourtant, la pensée du grand patronat est très loin de traduire l'attente de la majorité des Français, qui s'est exprimée lors du grand mouvement social de novembre et décembre derniers. En effet, selon des sondages récents, 60 p. 100 des Français considèrent que les intérêts des salariés sont éloignés de ceux du marché financier et 77 p. 100 d'entre eux estiment que l'augmentation des salaires permettrait une reprise de la consommation.

Or le Président de la République vient de confirmer la politique gouvernementale qui consiste avant tout à « inspirer confiance aux marchés financiers » et, par voie de conséquence, à imposer de nouveaux sacrifices au pays. Le gouverneur de la Banque de France est d'ailleurs intervenu dans le même sens. Ce sont les mêmes arguments qui ont servi de l'autre côté du Rhin à justifier le plan de « super rigueur » du chancelier Kohl, qualifié par les syndicats de « catalogue des horreurs ».

Le Gouvernement s'inscrit délibérément dans cette course à la déflation sociale. Le rapport qu'il a déposé pour le débat d'orientation sur le budget pour 1997 en porte témoignage dans la mesure où il prend ses références et ses modèles auprès d'autres pays de l'Union européenne et des Etats-Unis. Que voilà une belle affiche ! Le Gouvernement nous propose, en fait, de copier les politiques étrangères les plus hardies en matière

de déréglementation, de privatisation des services publics, de réduction de la protection sociale et de précarité de l'emploi !

En ce premier anniversaire de l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, le rapprochement est à faire avec les déclarations du candidat qui réussit à capter la confiance d'une partie des Français en promettant de réduire la fracture sociale, en refusant de plafonner les dépenses de santé et en affirmant que « les déficits ne seront maîtrisés que lorsque le chômage aura été vaincu », c'est-à-dire en proposant d'adopter une démarche strictement opposée à celle que lui-même, son Gouvernement et la majorité parlementaire ont aujourd'hui.

Ce retournement est particulièrement pénalisant pour la croissance et l'emploi. Plusieurs instituts tirent la sonnette d'alarme. Ainsi l'OCDE doute que, dans un tel contexte, le « rebond » attendu au second semestre puisse avoir lieu et s'interroge sur l'opportunité de l'ampleur de la purge que le Gouvernement entend administrer au pays.

La facture à payer pour Maastricht, pour une Europe fortement hiérarchisée, dominée par l'Allemagne et tournant le dos à l'idée même de communauté s'avère chaque jour plus lourde. Elle risque d'être supérieure aux 60 milliards annoncés. Certains instituts avancent le chiffre de 100 milliards, cela avec une croissance de 1,3 p. 100 en 1996 et un déficit des comptes de la sécurité sociale conforme aux prévisions. Or ces hypothèses sont déjà mises en cause, ne serait-ce que par les effets récessionnistes des réductions de dépenses que vous projetez.

Vous nous proposez ainsi d'approfondir une politique qui a déjà causé des dégâts considérables et qui est confrontée aujourd'hui à ses propres contradictions.

Vous affirmez, en dépit de la réalité des faits, que nous serions sur la bonne voie et que l'issue serait en vue avec la baisse des taux d'intérêt. C'est la version renouvelée, vingt ans après, du « bout du tunnel ». Mais, si les taux d'intérêt ont baissé, cette baisse a accompagné le recul de l'activité. Les taux d'intérêt réels demeurent, et c'est ce qui est fondamental, très supérieurs au taux de croissance du produit intérieur brut, ce qui pousse naturellement, structurellement, à l'endettement.

Comment assurer une baisse durable des taux d'intérêt réels dans un contexte de financiarisation à tout crin de l'économie que vous encouragez et qui pousse objectivement au maintien de taux d'intérêt élevés ?

S'attaquer à la dépense publique, c'est-à-dire d'abord aux budgets sociaux, en exonérant les revenus financiers, ne pourra que peser sur l'emploi ainsi que sur les rentrées fiscales et de sécurité sociale, lesquelles sont déjà inférieures aux prévisions, et alimentera en définitive des déficits que le Gouvernement affirme vouloir combattre. C'est là un véritable cercle vicieux.

Pour tenter de sortir de cette impasse, vous entendez, après la sécurité sociale, réformer profondément l'Etat et notre système de prélèvements obligatoires. Avec les privatisations, les menaces sur les services publics, la réduction du nombre des fonctionnaires, ces orientations budgétaires sont en cohérence avec les exigences patronales qui visent à limiter le champ de l'intervention publique afin de laisser toujours plus de place à la rentabilité financière, mais aussi avec le souci de faire supporter des mesures plus rigoureuses encore aux collectivités locales.

Les députés communistes refusent cette fuite en avant dangereuse. Une autre utilisation de l'argent, y compris à l'échelle européenne, est possible. Elle appelle un déve-

loppement sans précédent de la démocratie, des droits nouveaux de contrôle et d'intervention des élus, des citoyens et des salariés. Cela suppose d'impulser un nouveau type de coopération entre les entreprises de production et de services, les banques et les institutions financières, jusqu'au niveau européen, favorisant les projets les plus créateurs d'emplois, de salaires et de services utiles pour les populations, permettant le partage des coûts et l'utilisation optimale des technologies.

Rompre avec la logique financière suppose de réorienter les ressources de la nation vers l'économie réelle. Des projets ambitieux prenant appui sur le rôle moteur des entreprises publiques et nationales et sur les services publics devraient être lancés pour répondre aux défis de notre temps. L'intervention publique devrait jouer comme un levier dans la recherche d'une productivité fondée, non comme aujourd'hui, sur la baisse du coût du travail, mais au contraire sur la qualification et la valorisation des hommes, en économisant sur les ressources matérielles et financières.

Nous proposons la création d'un fonds de coopération décentralisé favorisant l'intervention des salariés et des collectivités locales. Ce fonds, financé par un prélèvement de 0,5 p. 100 sur l'ensemble des opérations financières et par des fonds publics, accorderait des bonifications d'intérêt pour diminuer les charges financières de façon sélective en contrepartie d'engagements précis de créations d'emplois stables.

Le budget pour 1997 devrait favoriser l'investissement des collectivités par le remboursement intégral de la TVA sur leurs dépenses, la compensation complète des allègements de taxe professionnelle, en portant à 10 p. 100 la dotation globale d'équipement et en rétablissant des prêts à faible taux d'intérêt. Cela aurait un effet multiplicateur sur l'activité et l'emploi, car avec 1 million de francs d'investissement on génère trois emplois dans le secteur du bâtiment et des travaux publics et deux emplois dans d'autres secteurs d'activité.

De même, il faut s'attacher à réaliser l'objectif, préconisé par le Conseil économique et social, de construire 360 000 logements par an pendant douze ans pour répondre à la demande future, tout en résorbant le retard, et l'on sait que la construction d'un logement a pour conséquence la création d'un emploi et demi.

Lutter efficacement contre l'endettement de l'Etat suppose une relance fondée sur des bases saines, mais aussi une profonde réforme démocratique de la fiscalité. Celle-ci doit contribuer à mettre la finance au service de l'activité et de l'emploi, et dégager les moyens de l'action publique.

Ainsi, de nombreux observateurs soulignent le rôle des amortissements et provisions excessifs dans la déconnexion souvent constatée entre résultat économique et résultat fiscal, ce qui permet notamment aux grandes entreprises de faire échapper à l'impôt des milliards de francs.

Nous proposons de porter l'impôt sur les sociétés à 50 p. 100 et de le moduler afin de pénaliser les placements financiers. Cette modulation pourrait concerner aussi le calcul des charges sociales et celui de la taxe professionnelle.

Avec le même objectif, nous proposons d'instaurer un impôt de 5 p. 100 sur le capital financier non réinvesti des entreprises.

Il serait de même nécessaire de quadrupler le taux de l'impôt sur la fortune afin de financer le revenu minimum d'insertion et la lutte contre l'exclusion.

La semaine de 35 heures sans diminution de salaire ni accroissement de la charge de travail créerait 500 000 emplois en cinq ans et apporterait 35 milliards chaque année pour la sécurité sociale. L'augmentation mensuelle de 1 000 francs pour tout salaire inférieur à 15 000 francs dégagerait quant à elle 100 milliards. Ce serait aussi un apport important pour alimenter le budget de l'Etat.

S'agissant de l'imposition directe des ménages, nous sommes opposés à l'élargissement de l'assiette par la taxation des revenus de transfert, comme les allocations familiales, et au contraire très attachés à la progressivité de cet impôt. Nous proposons d'exonérer de l'impôt tous les revenus inférieurs à 7 500 francs par mois.

Il faut aussi réduire les taux de TVA sur les produits de première nécessité. Une étude récente du syndicat national unifié des impôts indique que cet impôt ampute de 8,5 p. 100 le revenu d'un salarié payé au SMIC contre 5,2 p. 100 pour un salaire de 100 000 francs.

**M. Philippe Auberger**, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Tout a fait !

**M. Daniel Colliard**. Une autre solution permettant le déploiement au service des hommes de toutes les potentialités de la révolution informationnelle existe. Elle passe par le développement de l'initiative citoyenne dans la cité comme dans l'entreprise. Elle suppose que l'on s'attaque au cancer financier. Cela nécessite de rompre avec Maastricht pour une nouvelle construction de l'Europe fondée sur de larges coopérations entre les peuples et les nations, y compris sur le terrain monétaire.

Cela permettrait de répondre à l'aspiration qui grandit et qui s'est exprimée samedi dernier, à l'Arche de la Défense, lors de la rencontre des forces progressistes de notre continent, de voir l'Europe non plus comme un outil mettant les peuples en concurrence et organisant le champ de bataille de la guerre économique mondiale mais, au contraire, comme un moyen sur lequel ces peuples pourraient s'appuyer afin de réaliser ensemble de nouvelles avancées pour la civilisation humaine.

Tel est le sens de nos propositions pour une autre politique budgétaire et fiscale, mais aussi de notre opposition résolue à des choix qui heurtent de manière si brutale les aspirations profondes de nos compatriotes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**Mme le président**. La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement, au titre du groupe République et Liberté.

**M. Jean-Pierre Chevènement**. Messieurs les ministres, mes chers collègues, je m'exprimerai au nom des députés du Mouvement des citoyens, mais aussi de tous ceux, de plus en plus nombreux, qui, sans toujours le dire, partagent nos analyses.

**M. Charles de Courson**. Ce n'est pas notre cas !

**M. Jean-Pierre Chevènement**. Ce débat d'orientation budgétaire, bien loin de revaloriser le rôle du Parlement, participe d'une mise en condition systématique de l'opinion pour lui faire accepter une rigueur sans précédent et de nouvelles régressions sociales.

Vous évaluez à 60 milliards de francs les économies à réaliser.

Loin de moi l'idée qu'un gouvernement puisse laisser « filer les déficits ». Mais vous ne portez pas le bon diagnostic sur l'origine desdits déficits. Vous refusez de voir qu'ils ne font que traduire le ralentissement de la crois-

sance économique et, plus encore, des rentrées fiscales, lesquelles ne progressent plus depuis 1992 que de 0,5 p. 100 par an en francs constants.

**M. Yves Fréville.** C'est exact !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Or cette stagnation résulte mécaniquement de deux facteurs.

D'abord, de l'arrimage du franc, depuis plus d'une décennie, au mark, la monnaie la plus surévaluée du monde, puisque le deutschemark est surévalué d'au moins 25 p. 100 par rapport à la monnaie mondiale que reste le dollar, sans parler de la lire, de la livre et de la peseta, qui sont dopées depuis 1992 par des dévaluations compétitives. Et la conférence de Vérone n'a nullement conjuré le risque de nouvelles dévaluations à l'avenir, vous le savez fort bien.

En second lieu, le maintien de taux d'intérêt excessivement élevés depuis des années a cloué au sol la croissance. Et cela indépendamment du déficit budgétaire, car celui-ci était réduit à moins de 100 milliards de francs en 1989 et 1990, ce qui n'empêchait pas des taux d'intérêt supérieurs à 10 p. 100.

Certes, les taux d'intérêt de la Banque de France n'ont jamais été aussi bas qu'aujourd'hui. Mais ils sont encore trop élevés, et les taux réels pratiqués par les banques sont asphyxiants pour l'économie. Ils sont de 9,17 p. 100 en francs courants en janvier 1996, soit 7 p. 100 en taux réel pour les prêts immobiliers aux particuliers, et de 8 p. 100 pour les prêts à moyen et long terme aux entreprises, soit un taux réel de 6 p. 100, alors que les taux de rentabilité moyens à long terme dans l'industrie s'établissent à environ 2 p. 100 !

Votre diagnostic repose sur l'idée que l'abaissement des charges des entreprises et du coût du travail favoriserait l'emploi. Cette idée, déjà combattue en son temps par Keynes, reste éminemment contestable : la croissance a d'abord besoin de s'appuyer sur une demande solvable. En laissant s'étendre le chômage, vous créez la peur du lendemain et du risque et vous favorisez l'épargne de précaution.

Selon vous, l'emprunt public aurait sur les emprunts privés un effet d'éviction. Vous ne voulez pas voir que s'il n'y a pas d'emprunts privés, c'est que jamais le taux d'autofinancement des entreprises n'a été aussi élevé et que, si les entreprises n'investissent pas, c'est tout simplement parce qu'elles n'ont pas de marché.

Vous soulignez « l'effet boule de neige » de l'endettement public, mais vous glissez trop rapidement sur le fait que les taux des obligations d'Etat – M. Colliard l'a dit – ont toujours été notablement supérieurs à la progression du produit intérieur brut en valeur. La révision en baisse des prévisions de croissance pour 1996 vous empêchera de profiter de la décade des taux d'intérêt pour enrayer cet effet « boule de neige ». C'est donc la politique des taux, qui est à la merci des marchés financiers, et la modification du statut de la Banque de France intervenu en 1993 qu'il faut incriminer.

**M. Charles de Courson.** Mais non !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** L'abondance de l'épargne ne fait qu'insuffisamment baisser les taux parce que la globalisation des marchés financiers a favorisé partout les apporteurs de capitaux et la rente financière, et parce que vous avez abandonné depuis longtemps les leviers d'une politique autonome de change et de taux d'intérêt. Vous avez accepté que M. Trichet donne le « la » de la politique gouvernementale.

Enfin, regardons autour de nous en Europe ; le concours de politiques déflationnistes menées simultanément dans tous les grands pays d'Europe au nom des critères éreintants du traité de Maastricht ne peut qu'enfoncer encore un peu plus le pays dans la crise.

En réalité, la politique de réduction des déficits publics repose sur une vision libérale dogmatique, selon laquelle tout ce qui fait reculer l'initiative publique dans l'économie est bon, comme si les cent fleurs de l'initiative privée allaient s'épanouir et prendre le relais ! Vous savez bien qu'il n'en est rien !

Vous prenez le problème par le mauvais bout : au lieu d'agir sur les taux de change et d'intérêt pour favoriser une meilleure insertion internationale de l'économie, vous ajoutez la contrainte budgétaire à la contrainte monétaire.

Et, pour appuyer votre thèse, il faut que vous trouviez des boucs émissaires. Le rapport sur l'évolution de l'économie nationale les désigne clairement. Il s'agit des fonctionnaires trop nombreux – « mauvaise graisse » selon le Premier ministre – et des collectivités locales trop dépensières ; or nous savons le rôle d'amortisseur de la misère que jouent les collectivités locales.

Le rapport de deux de nos collègues sur la fraude, paru opportunément à la veille du débat d'aujourd'hui, y ajoute les fraudeurs au RMI et aux aides sociales, ainsi que le travail au noir.

**M. Charles de Courson.** Vous ne l'avez même pas lu !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Loin de moi l'idée de céder au laxisme, mais cette stratégie de culpabilisation, ciblée sur les petits, ne devrait pas vous rendre fiers, car elle occulte le gonflement de la rente financière et la stérilisation de la richesse du pays dans des placements improductifs. Elle dissimule la véritable logique de développement de notre économie.

Les deux principaux problèmes de ce pays sont plus que jamais le chômage et l'accroissement de la fracture sociale.

Nous savons très bien que les prévisions tablent sur un taux de croissance inférieur à 1,5 p. 100, soit beaucoup moins que les gains attendus de compétitivité, et que la population active va augmenter de 150 000 personnes cette année.

L'Observatoire français des conjonctures économiques prévoit pour l'ensemble de l'année 1996 un surcroît de 50 000 à 100 000 chômeurs. On peut par ailleurs évaluer à 4 millions de personnes le nombre de nos concitoyens qui vivent avec moins de 3 000 francs par mois : bénéficiaires du RMI, du minimum vieillesse, chômeurs faiblement indemnisés, titulaires divers de stages parking.

Cette diabolisation de la dépense publique se fera inévitablement au détriment de la solidarité nationale. Elle est incompatible avec le pacte républicain, qui s'appuie sur l'intervention de la puissance publique au service de l'égalité.

Il n'y a qu'un seul choix.

Pour ouvrir les portes de l'avenir, il faudrait s'engager dans des politiques d'envergure en matière d'infrastructures et de communications, investir dans la ressource humaine et dans l'intelligence pour assurer la compétitivité du pays à long terme, ce qui passe par l'éducation, la qualification de la population, la recherche et le maintien d'un haut niveau de protection sociale.

Vous avez, au contraire, choisi de sabrer dans les forces vives du pays. Votre programme a un nom, c'est l'inégalité, qui est le contraire du pacte républicain !

Les marges de manœuvre que vous recherchez n'existent pas à court terme. L'investissement public a déjà chuté de manière préoccupante. Les aides à l'emploi peuvent-elles diminuer globalement quand le chômage va inévitablement s'accroître en 1996 ?

Les aides au logement pourront-elles être supprimées ou réduites, alors que ce secteur gravement sinistré a déjà perdu 200 000 emplois depuis 1990 ? Peut-on, enfin, ne pas donner à l'enseignement supérieur les moyens dont il a besoin, alors que le coût d'un étudiant en France est inférieur de moitié à celui d'un étudiant américain ou japonais – 6 000 dollars contre 12 000 dollars par tête et par an –, comme le ministre de l'éducation nationale l'a lui-même reconnu devant la commission des finances ?

Maastricht vous impose un calendrier accéléré qui contraint les gouvernements à des coupes claires et brutales dans les budgets publics et sociaux. Partout les mêmes catégories de la population sont touchées : chômeurs, malades, personnes âgées.

Vous abdiquez devant les règles du jeu libérales, définies à l'échelle mondiale et européenne. Vous acceptez le carcan que nous impose l'Union économique et monétaire.

Regardez ce qui se passe en Allemagne. Le plan du chancelier Kohl se heurte à l'opposition croissante des syndicats allemands. Le modèle allemand, tant vanté, apparaît aujourd'hui ébréché. La croissance du PIB sera au mieux de 0,75 p. 100. Et la surévaluation du mark comme la stagnation de l'économie allemande pèseront sur notre économie.

Que voyons-nous pendant ce temps ?

La Banque de France est inféodée à sa grande sœur allemande. Selon un observateur, les taux d'intérêt français ne pourraient pas passer sous les taux allemands car il ne faudrait pas froisser la susceptibilité de la Bundesbank, qui souhaite conserver, au vu de tous, le pilotage de la politique monétaire européenne.

Votre politique conduit inexorablement le pays vers de nouvelles secousses sociales et monétaires.

J'avais dit lors de l'examen de la loi de finances que le taux de croissance risquait de ne pas atteindre 2,8 p. 100, et j'avais même avancé le chiffre de 2 p. 100, ce qui vous avait fait vous récrier. Nous en sommes à 1,3 p. 100. Attendez-vous à ce qu'il y ait de nouvelles secousses sociales et monétaires ; les deux iront de pair.

Se targuer de la confiance des marchés financiers ne suffit pas pour obtenir celle des Français !

Ceux-ci ont peur pour l'avenir, les parents pour leurs enfants, les travailleurs et les personnes âgées pour leur retraite, les fonctionnaires pour leur statut, les salariés du privé pour leur travail, les jeunes pour leur premier emploi.

Un autre choix est possible.

Il faut sortir de l'impasse par le haut. Pour cela, il faut changer de politique et d'abord revoir les conditions d'insertion de la France dans l'économie mondiale. C'est là que le bât blesse. A mon sens, cette révision pourrait être rendue plus facile par les difficultés du modèle allemand, que j'ai évoquées tout à l'heure. Si le gouvernement de la RFA et le directeur de la Bundesbank étaient plus raisonnables, ils ne s'acharneraient pas à vouloir faire de la monnaie unique une monnaie aussi forte que le mark. Au contraire, ils décoreraient de bonne volonté européenne un choix de parité plus réaliste pour le deutschemark face au dollar, et la France ne devrait pas, par une imitation servile de l'orthodoxie de la Bundesbank, contrarier cette

tentation qui existe dans une fraction importante du patronat allemand. Une parité plus réaliste est seule à même de relancer la croissance européenne, et une baisse plus résolue des taux d'intérêt encouragerait ce mouvement.

D'autres orientations sont en tout état de cause possibles.

Le Président de la République parle depuis un an de relancer l'initiative européenne de croissance. Passez à l'acte !

Pour encourager les entreprises à investir, il faut aussi agir sur la demande. Le Gouvernement devrait inciter les entreprises à augmenter les salaires ; elles en ont les moyens.

Une troisième piste à explorer concerne les aides à l'emploi sous leur forme actuelle. Seul un dispositif obligatoire de « donnant-donnant », encadré par la loi, serait efficace, en imposant, en échange d'une réduction des charges salariales de 10 p. 100, l'embauche d'un chômeur pour dix salariés.

Une quatrième piste concerne la réforme fiscale. Il faut rééquilibrer fiscalité du travail et fiscalité du capital, et favoriser tout ce qui concourt à la création d'emplois.

Enfin, à défaut d'une initiative européenne, il convient de lancer une initiative française de croissance : la réunification sociale de notre pays le mérite bien. Regardez ce que les Allemands ont fait pour la réunification politique de leur : ils n'ont pas lésiné sur les moyens !

Un emprunt d'équipement de 400 milliards de francs pourrait financer une grande politique d'investissement dans le pays, d'investissement dans la matière grise – enseignement supérieur, recherche –, de réhabilitation des banlieues et d'amélioration des voies de communication. Une telle politique pourrait, en matière législative, s'appuyer sur la séparation du budget ordinaire de l'Etat, qui devrait être en équilibre, et d'un budget d'investissement financé par l'emprunt. Cette voie est, certes, hétérodoxe, mais elle est soutenue, vous le savez, au sein même de votre majorité.

La marche forcée vers la monnaie unique est un chemin de croix pour nos concitoyens. Elle n'assure pas, de surcroît, des lendemains qui chantent et encore moins l'accès au paradis. Il n'y a pas de poteau salvateur, en 1999, mais il y a toujours plus de rigueur en perspective, toujours plus de rigueur et plus de subordination ! A supposer même que vous accédiez au nirvana de la monnaie unique, vous savez très bien que celle-ci, parce qu'elle proscriit, par définition, tout autre ajustement que par les salaires et le chômage, resterait un édifice fragile que la moindre secousse, ressuscitant tensions et antagonismes en Europe, ne manquerait pas d'ébranler. Les régions et les entreprises les moins productives plongeront et l'Etat n'aura plus les moyens de venir à leur secours. L'Europe pourra encore moins le faire car ses fonds de cohésion se feront plus rares. C'en sera fini de la solidarité nationale !

Fracture sociale, éclatement des territoires, bref, fin de la France ! Est-ce là, messieurs les ministres, le non-dit de votre politique ? Croyez-vous qu'il s'agisse là d'un objectif bien raisonnable ? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Forgues.** C'est l'apocalypse !

**Mme le président.** La parole est à M. Michel Péricard, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

**M. Michel Péricard.** Madame le président, messieurs les

ministres, mes chers collègues, le débat d'orientation budgétaire qui va se conclure dans quelques instants, après que M. Fabius aura parlé, constitue à l'évidence une nouveauté, si ce n'est une première. En effet, nombre d'entre nous, qui siégeaient déjà sur ces bancs, ont encore en mémoire la tentative avortée de 1990.

Aurait-on estimé qu'il était indigne que des parlementaires, c'est-à-dire des femmes et des hommes n'appartenant pas au sérail budgétaire et financier de l'Etat, s'immiscent dans une procédure réservée aux techniciens ?

Aurait-on jugé que l'institution permanente d'un tel débat conduirait à une rupture de l'équilibre constitutionnel des pouvoirs, que d'aucuns qualifient toujours de sacro-saint lorsqu'il s'agit de préserver leurs initiatives et leurs sphères d'influence ?

Aurait-on, enfin, pensé qu'un débat d'orientation budgétaire ferait double emploi avec la discussion générale du projet de loi de finances, qu'il serait en quelque sorte redondant, de ce fait inutile, et que ce serait simplement un débat de plus ?

Eh bien, que les sceptiques ou les dubitatifs se rassurent : la tenue de ce débat et la qualité des interventions entendues dans cet hémicycle auront démenti leurs sombres pronostics.

**M. Didier Migaud.** A quoi ces interventions vont-elles servir ?

**M. Michel Péricard.** Oui, ce débat fait honneur à notre assemblée. C'est pourquoi nous félicitons le Gouvernement, et plus particulièrement le Premier ministre, de l'avoir rétabli.

**M. Arthur Dehaene.** Très bien !

**M. Michel Péricard.** Cinq mois avant le début de la discussion du projet de loi de finances, un débat d'orientation budgétaire est avant tout un acte politique, de même que le budget n'est pas, n'en déplaise à certains, un exercice simplement technique et comptable. C'est un acte politique fort, car l'institution d'un tel débat participe, au même titre que la révision constitutionnelle de l'été 1995 instituant notamment une session parlementaire unique, de la volonté clairement exprimée par le Président de la République de réhabiliter le rôle du politique, notamment en revalorisant celui du Parlement.

Bien sûr, il ne s'agit pas d'inverser les rôles. Il ne peut s'agir pour le Parlement de s'ériger en contre-pouvoir budgétaire – nous sommes même assez sourcilieux sur ce point. Il ne peut s'agir non plus pour les commissions des finances de nos assemblées de se comporter comme des annexes du ministère de l'économie et des finances. Le triste exemple de l'automne dernier devrait, me semble-t-il, les en dissuader. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Toutefois, de l'association du Parlement à la co-décision, il y a un pas. Chacun d'entre nous reconnaîtra que la préparation du budget demeurait, jusqu'à présent, un exercice quasi exclusivement interne au Gouvernement qui, des « lettres de cadrage » aux « lettres-plafond », de négociations en arbitrages, conduisait au dépôt, au plus tard le premier mardi d'octobre, des documents budgétaires devant les assemblées.

En décidant d'informer en amont et d'associer davantage le Parlement aux choix budgétaires, le Gouvernement traduit dans les faits, conformément aux engagements du Président de la République, son souci de voir l'institution parlementaire participer plus activement à la procédure d'élaboration du budget.

Venons-en maintenant au fond du débat, à savoir les orientations du budget de 1997, que nous aurons à examiner à l'automne.

A ce sujet, vous nous avez dit, messieurs les ministres, que la France devait tenir le cap de la réduction de ses déficits publics, et notamment de son déficit budgétaire. Je vous confirme, au nom du groupe du RPR, que vous avez raison, trois fois raison, car c'est le bon cap.

La réduction de nos déficits publics relève bien d'une impérieuse nécessité ! Maastricht ou pas, elle s'impose à nous !

Vous avez raison, car il n'est pas d'autre voie raisonnable et responsable pour que notre pays retrouve les conditions d'une croissance saine, durable et créatrice d'emplois. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il y va de la bonne santé de notre économie ! Il y va de la force même de notre monnaie ! Il y va de la souveraineté de la France ! (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Nul doute qu'il serait plus facile de se laisser aller à dépenser sans compter. Mais ne nous y trompons pas : nos concitoyens connaissent, pour avoir expérimenté ces méthodes avec les gouvernements socialistes, leurs conséquences...

**M. Didier Boulaud.** Nous y voilà ! Ça mijotait depuis longtemps !

**Mme le président.** Seul M. Péricard a la parole !

**M. Henri Cuq.** Ce que dit M. Péricard est vrai ! Mais il y a des vérités qui font mal !

**M. Michel Péricard.** Vous n'aimez pas, messieurs les socialistes, qu'on vous les rappelle !

Nos concitoyens, disais-je, connaissent la gravité que ces méthodes emportent pour notre économie.

Même si nos collègues socialistes ont du mal à regarder la vérité en face – ils ont toujours été, il faut leur reconnaître cette constance, fâchés avec les chiffres –, les Français, eux, se souviennent de l'état dans lequel ils ont laissé la France. Il serait bon que certains sachent garder la mesure ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

A nous laisser bercer par les sirènes de la dépense incontrôlée, des déficits générateurs de lendemains qui déchantent, nous risquons, nous aussi, d'être parfois mal influencés et de considérer comme inévitables un certain nombre de choses qui ne le sont pas nécessairement. Nous ne pouvons pas accepter de voir notre économie s'affaiblir, nos taux d'intérêt progresser, la rentabilité de nos entreprises baisser et la consommation des ménages et l'investissement des sociétés diminuer.

Telles sont les véritables raisons qui justifient votre détermination, et la nôtre, à mettre un terme à la dérive insensée qu'ont connue nos comptes publics avant 1993.

Je tiens à cette occasion à saluer les efforts déjà accomplis, même s'ils ne sont pas encore suffisants : l'année dernière et pour la première fois depuis 1990, le déficit du budget de l'Etat a diminué, hors recettes de privatisations. En toute hypothèse, ces efforts doivent être poursuivis avec courage et détermination. C'est en effet à ce seul prix que nous parviendrons à stopper la croissance de l'endettement public qui a, il faut sans cesse le répéter,

dépassé les 3 200 milliards de francs à la fin de l'année 1995 – imagine-t-on ce que cela signifie ? – et à enrayer la progression des charges d'intérêt de la dette, dépenses improductives s'il en est.

Les charges d'intérêt de la dette dépasseront 220 milliards de francs cette année. Et il faut aussi dire aux Français que 50 p. 100 des marges de manœuvre du budget de l'État sont ainsi obérés. Près de 20 p. 100 des recettes fiscales nettes perçues servent à payer ces intérêts. Ce sont donc 20 p. 100 des impôts des Français qui s'envoleront en fumée pour payer les erreurs passées.

La réduction de notre déficit budgétaire passe donc, à l'avenir, par des charges d'intérêt plus faibles. Et des charges d'intérêt plus faibles sont autant de marges de manœuvre supplémentaires pour l'action gouvernementale et la mise en œuvre effective des réformes voulues et attendues par les Français.

Vous avez raison, enfin, de vouloir tenir le cap de la réduction des déficits publics car il n'y a pas d'autre solution alternative pour faire baisser encore nos taux d'intérêt et dégager des moyens financiers supplémentaires pour le secteur productif.

Sur ce dernier point, les résultats de la politique conduite sont édifiants et encourageants. Nos taux d'intérêt, en particulier à court terme, connaissent leur niveau le plus bas depuis vingt ans. Voilà de quoi stimuler l'investissement des entreprises et relancer la consommation des ménages !

S'il y a plein accord entre nous sur les objectifs, il y a également accord sur les moyens.

La réduction des déficits publics doit en effet passer par une réduction des dépenses publiques. Sachez, messieurs les ministres, que le groupe du RPR y est très attaché et qu'il y sera très attentif, d'abord parce qu'il ne saurait être question de recourir à de nouveaux prélèvements, ce qui n'est dans la tête de personne. Bien au contraire : il est temps, alors que la situation des finances publiques s'améliore et que l'horizon budgétaire s'éclaircit, d'en envisager la décreue – décreue progressive, naturellement. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Didier Migaud.** C'est la méthode Coué !

**M. Michel Péricard.** Ceux qui s'impatientent – il était assez comique d'entendre tout à l'heure M. Colliard s'exprimer sur ce sujet – ou proclament à tout-va que le Président de la République n'a pas tenu ses engagements de campagne devraient bien savoir que la baisse des prélèvements ne se fera pas en un jour (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*),...

**M. Pierre Forgues.** Ça non !

**M. Michel Péricard.** ... de même que leur hausse n'est pas apparue soudainement. Leur niveau actuel est le résultat d'une hausse permanente, insidieuse, pernicieuse, que seule l'action énergique du Gouvernement de Jacques Chirac avait réussi à enrayer entre 1986 et 1988.

Si la décreue des prélèvements doit se faire progressivement, ce que personne ne conteste, elle doit aussi s'enclencher rapidement. (« Ah ! » *sur les bancs du groupe socialiste.*) A cet égard, il serait souhaitable, comme l'a déclaré le Président de la République, qu'elle soit effective, même si les marges de manœuvre sont réduites, dès le projet de budget de 1997. Nous souhaiterions, monsieur le ministre, entendre une confirmation de votre part.

Si je viens d'évoquer devant vous le niveau, et non la structure, de nos prélèvements obligatoires, c'est parce qu'un débat d'orientation budgétaire n'est pas un débat

d'orientation fiscale. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Ne compliquons pas tout ! L'architecture d'ensemble de nos prélèvements est d'une telle complexité que l'aborder subrepticement à l'occasion de ce débat, par touches et de façon pointilliste, serait inutile et totalement inefficace. Cela ne veut pas dire que nous ne voulions pas d'un débat d'orientation fiscale, mais celui-ci devra venir en son temps.

Pour réduire les déficits publics, l'effort devra donc porter sur les dépenses publiques. C'est d'ailleurs aussi de cette manière que nous pourrions faire baisser les impôts. Moins de dépenses rime avec moins d'impôts !

Mais qu'entend-on par « réduire » les dépenses publiques ? Sur ce point, beaucoup ont dit des choses extrêmement intéressantes et intelligentes. Pour autant, tout ce qui a été dit n'a pas été toujours très satisfaisant.

Réduire les dépenses publiques, ce n'est pas, comme je l'entends parfois, remettre en cause l'existence ou la qualité de nos services publics. Et je crois que le groupe du RPR a suffisamment apporté la preuve de son attachement au maintien d'un service public de qualité.

Réduire les dépenses publiques, ce n'est pas non plus tailler à la hache et à la hâte dans les dépenses, faire des coupes sombres au hasard, amputer aveuglément certaines lignes budgétaires en omettant de prendre en compte et de bien mesurer les conséquences sociales et économiques de telles décisions. N'oublions pas qu'il s'agit de faire des économies et non de jouer contre l'emploi, contre la cohésion sociale ou contre la croissance : il s'agit de faire des économies, non de réduire l'activité économique !

Il serait totalement irresponsable de considérer que la dépense publique est par nature inefficace et de faire comme si les services publics et les interventions de l'État n'avaient aucune utilité.

Non, cette méthode n'est pas conforme à la conception que nous avons des missions de service public et des moyens qui doivent leur être affectés.

Ce que nous voulons dire, c'est qu'un bon budget n'est plus nécessairement un budget qui augmente.

**M. Pierre Méhaignerie,** président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Exact !

**M. Michel Péricard.** Il faut arrêter de croire qu'un budget est meilleur une année parce qu'il est un peu plus important que l'année précédente ! Il faut arrêter de croire que la dépense est électoralement payante, alors qu'économiquement elle n'est ni productive ni efficace ! Mais nous qui ne sommes pas électoralistes (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*), nous saurons montrer que nous savons faire le choix qui s'impose en ce qui concerne les dépenses publiques – quand je dis « nous », je pense à l'ensemble de la majorité.

Il faut faire une chasse impitoyable aux gaspillages et aux doubles emplois.

Voilà ce qu'est un bon budget ! Ce n'est pas, je le répète, un budget qui augmente ! Il faut appliquer à l'État des principes de saine gestion et de bon sens qui s'appliquent partout ailleurs, en prenant évidemment en compte les contraintes spécifiques liées au secteur public.

Certaines pistes d'économies ont été évoquées à la fois par le Gouvernement et par notre assemblée, notamment en ce qui concerne les aides à l'emploi. Bien que notre commission d'enquête qui siège en ce moment même, et que je vais rejoindre, ait décidé de travailler en secret pour permettre la liberté d'expression, je peux quand même dire à cette tribune que nous voyons bien que des

économies seront possibles, et que ces économies ne gêneront pas l'emploi ni ne réduiront la lutte contre le chômage. Si j'osais, je dirai que ce sera peut-être même le contraire.

Il en est de même des aides au logement, notamment des crédits d'intervention en faveur de la pierre, qui peuvent générer de nouveaux emplois, ou de la réduction des effectifs de la fonction publique, à laquelle il faut procéder, mais de façon circonstanciée – j'allais dire intelligente. Tout à l'heure, on a essayé de faire croire que nous voulions réduire les effectifs dans des secteurs dont tout le monde sait bien qu'ils sont indispensables à la vie quotidienne, à la vie collective des Français. Mais il en est d'autres, que l'on trouvera si l'on se donne la peine de les chercher, où tous les effectifs ne sont pas nécessaires.

C'est dans cette perspective et avec le souci permanent de dépenser mieux pour dépenser moins que la réforme de l'État mise en chantier par le Gouvernement devra être menée à son terme.

Ainsi, après s'être attaqué à bras-le-corps aux déficits sociaux (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), le Gouvernement doit conduire avec la même détermination la réduction du déficit budgétaire.

**M. Didier Boulaud.** Ça promet !

**M. Michel Péricard.** Plus que jamais, nous devons poursuivre les efforts engagés dès 1993 pour que la France retrouve le chemin de la croissance et de la prospérité, lesquelles sont le gage de la restauration de sa cohésion sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**Mme le président.** Merci, mon cher collègue, pour votre concision.

La parole est à M. Laurent Fabius, pour le groupe socialiste.

**M. Laurent Fabius.** Monsieur le ministre de l'économie et des finances, alors que, dans quelques instants, vous monterez à cette tribune pour conclure ce débat d'orientation budgétaire, je crains, après avoir écouté plusieurs interventions, qu'il ne se soit agi plutôt d'un débat d'incantation budgétaire.

Je vais m'en expliquer mais, auparavant, qu'il me soit permis de féliciter un certain nombre d'agents du ministère des finances et de la Cour des comptes. Comme quoi ce que certains appellent la mauvaise graisse peut produire d'excellents rapports !

Dans le document que vous nous avez fourni, on trouve des affirmations certainement discutables. Mais ce document traduit aussi, je le reconnais d'emblée, un effort de transparence qui doit être souligné.

Ainsi peut-on lire, à la page 23 : « Le poids du déficit devient de plus en plus lourd à supporter pour notre économie, qui subit un niveau de prélèvements obligatoires élevé. Le déficit, en accroissant la dette, réduit les marges de manœuvre budgétaires. Enfin, le déficit traduit la part sans cesse croissante de la dépense publique dans notre pays, 54,6 p. 100 du PIB en 1995, soit 3,7 points au-dessus de la moyenne de l'Union européenne et le taux le plus élevé au sein des membres du G 7. La poursuite de cette tendance est inacceptable ».

Ces lignes sont tout à fait pertinentes. Tout est dit, oui, mais d'une façon peut-être un peu différente de celle que vous auriez souhaitée. A la page 40 de la « Contribution en vue du débat d'orientation budgétaire » on peut lire, dans l'avant-dernière phrase : « Les analyses que la

Cour des comptes a réunies dans cette Contribution confirment, s'il en était besoin, que d'importants retards ont été pris. »

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** C'est vrai !

**M. Laurent Fabius.** Monsieur le ministre des finances, voilà qui est parfaitement écrit et qui, du même coup, fait justice de deux imputations fausses entendues au cours de ce débat et que je voudrais redresser d'un mot.

D'abord, il en est qui considèrent que tout ce qui est prévu en matière budgétaire serait fils de la décision de Maastricht. Non, mes chers collègues. Un examen objectif des chiffres révèle que certaines situations – je pense en particulier au déficit primaire du budget de l'État – imposent, qu'on le veuille ou non, une action de redressement. Ce n'est pas une question de gestion européenne ; c'est une question de gestion tout court.

Une seconde erreur est souvent commise, encore récemment à cette tribune : elle consiste à prétendre que la cause de toutes les difficultés budgétaires du pays serait – s'il n'était pas là, certains chercheraient leurs mots ! – le fameux « héritage » des socialistes.

**M. François Vannson et M. André Angot.** C'est vrai !

**M. Laurent Fabius.** Mes chers collègues, à moins de considérer que M. Balladur et M. Chirac sont de fameux crypto-socialistes, ce dont je vous laisse la responsabilité, il est difficile de soutenir sérieusement une telle affirmation. Et, à ceux d'entre nous qui ne voient pas le temps passer, je rappelle que, depuis que la majorité actuelle a été portée sur les bancs de cette assemblée, huit projets de loi de finances ont été déposés par les gouvernements successifs. Nous en sommes donc au neuvième examen de la situation budgétaire depuis 1993 et vous pouvez difficilement soutenir que vous découvriez la situation. Monsieur le ministre, cette législature est plus proche de son terme que de son début et il est difficile d'écrire et de parler comme si elle n'avait pas existé.

**M. Didier Migaud.** Tout à fait !

**M. Laurent Fabius.** A entendre certains propos, à lire certaines déclarations, on se demande ce qui s'est passé depuis 1993. Sur ce point, les avis divergent.

Selon vous, il ne se serait pas passé grand-chose. Effectivement, le déficit n'a pas bougé. Et pourtant, je dois dire, et sans risque d'être contesté, que depuis 1993 il y a eu 200 milliards d'impôts de plus, sans compter 100 milliards de recettes de privatisations. Mais le déficit n'a pas bougé... Mes chers collègues, messieurs les ministres, en 1993, M. le Premier ministre Balladur a fait établir un état de la gestion socialiste par M. le procureur Raynaud. Les chiffres ont été probablement gonflés à l'époque. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)... Peu importe, prenons-les tels qu'ils sont ! Ces chiffres incontestés, ceux du procureur Raynaud, traduisent un déficit de l'ordre de 330 milliards. Pour 1993, le déficit s'est élevé à 345 milliards mais à 349 milliards en 1994, avec 30 milliards de plus-values de recettes en cours d'année ! Mais à 323 milliards en 1995, avec 15 milliards de prélèvements exceptionnels sur la Caisse des dépôts ! Les chiffres ne changent donc pas, même si la majorité bouge. Pour 1995, nous croyions que le déficit était de 287 milliards, ce qui était prévu. Or M. le président de Robien a déclaré récemment qu'à son avis, il faudrait déjà compta-

biliser 33 milliards de plus, ce qui porterait le déficit au minimum à 320 milliards. Je souhaite que vous nous apportiez des précisions sur ce point.

Comparons maintenant les chiffres de la législature précédente et ceux de la législature actuelle, qui va s'achever dans deux ans. A quelques milliards près, le total des déficits d'exécution s'élève à 700 milliards pour la législature précédente. Pour celle qui est engagée, et à supposer que vous respectiez votre objectif, il sera de 1 550 milliards.

**M. Didier Boulaud et plusieurs députés du groupe socialiste.** Eh oui !

**M. Laurent Fabius.** On peut contester tel ou tel détail, mais l'ensemble est tout de même significatif. Autant je rends hommage à l'effort de transparence auquel on s'est essayé dans ces rapports, autant vous comprendrez que je ne puisse en faire autant s'agissant des résultats obtenus.

J'ai dit en commençant que nous avons assisté à un débat d'incantation budgétaire. Je ne reviendrai pas sur les interventions de nos collègues qui, soit se sont interrogés sur l'objectif même de réduction du déficit que vous avez fixé, soit ont divergé – ils sont plus nombreux, en particulier sur les bancs de la majorité – sans contester l'objectif sur les moyens de l'atteindre. De la même façon, j'ai noté, comme l'a d'ailleurs relevé la presse ce matin même, que certains sont favorables à une réduction d'impôts alors que d'autres disent qu'elle est impossible. Il en est qui la disent pour cette année, d'autres pour l'an prochain, d'autres pour plus tard.

C'est pourquoi, sous réserve de ce que vous nous répondrez tout à l'heure, monsieur le ministre, et qui, je l'espère, sera substantiel, je parle d'incantation. Si nous voulons avoir un véritable débat d'orientation budgétaire, et c'est utile, il faut, me semble-t-il, aller plus loin et j'espère, messieurs les ministres, que vous ne m'en voudrez pas si je formule certaines questions qui sont certainement à l'esprit de tous nos collègues ici présents.

S'agissant du déficit, monsieur le ministre des finances, vous nous parlez d'un objectif, 245 milliards, bien difficile à atteindre. A supposer même que cet objectif, très difficile, j'y insiste, soit atteint et en tenant compte de ce qui se passe actuellement en Allemagne, comment pouvez-vous anticiper ainsi ? La baisse des dépenses est évidemment liée à l'objectif de baisse des déficits : mais le cumul d'une réduction massive de l'effort public en France et en Allemagne aura-t-il ou non un effet économique dépressif sur notre situation ? Quelle anticipation nous proposez-vous ? Si cette question, posée d'ailleurs fort pertinemment par M. Chevènement bien avant moi, n'est pas tranchée, nous passerons largement à côté du problème, monsieur le ministre.

Pour les dépenses maintenant, sauf erreur de ma part, vous fixez l'objectif à 1 550 milliards – c'est un ordre de grandeur – ce qui signifie que ces dépenses doivent baisser de 2 p. 100, alors qu'elles sont en augmentation de 4 p. 100 pour 1996. Pour ne pas avoir à dire qu'il s'agit d'incantation, j'aimerais que vous nous précisiez exactement, car il s'agit là de grandes masses, comment vous comptez passer d'une augmentation de 4 p. 100, résultat de votre gestion, à une diminution de 2 p. 100. Certes, comme les miracles n'existent pas, des chapitres précis viennent à l'esprit, celui concernant les fonctionnaires, par exemple. Monsieur le ministre, pour atteindre cet objectif quelles prévisions faites-vous en matière de traitement des fonctionnaires ? Quel objectif précis avez-vous à l'esprit pour les recrutements et les remplacements ? La formule utilisée hier par M. le Premier ministre et dont

je crains pour lui qu'elle ne demeure – sur la « mauvaise graisse » traduit-elle ce qui sera *l'alpha* et *l'oméga* de vos choix – ? En agissant ainsi, ne perdez-vous pas de vue que ce n'est pas simplement une question de nombre ? En effet, l'objectif d'un service public, c'est un fonctionnement efficace. En outre, les aides à l'emploi actuelles étant, semble-t-il, malheureusement sans grande efficacité, ne devons-nous pas nous interroger sur d'autres formes d'aides qui pourraient aussi s'appliquer au secteur non marchand ? Comme nos collègues ici présents, je souhaite que vous me répondiez précisément sur la fonction publique.

En matière d'emploi, on vient de nous dire que des économies étaient possibles. J'ai lu notamment que l'on pourrait en faire sur le fameux contrat initiative-emploi, proposition principale du président Chirac lors de sa campagne électorale. Dites-nous ce que vous avez à l'esprit ! Dites-nous si, oui ou non, des amputations sont prévues en matière d'éducation, comme le redoutent vos ministres eux-mêmes. Si tel était le cas, nous les condamnerions, mais que l'on sache au moins quelle est l'orientation !

M. le président Méhaignerie a tenu, hier, des propos que je partage en matière de logement. Ce serait une erreur gravissime, pour l'économie générale du pays et pour chacun de nos départements, que de porter atteinte à ce qui est l'un des rares soutiens de l'économie et de l'emploi dans notre pays, à savoir le logement. Or c'est paraît-il sur ce secteur que vous avez des visées. Bref, je ne peux vous suivre dans votre orientation car, au-delà de je ne sais quelle prononciation qui peut faire effet sur le moment, je crains qu'il ne s'agisse tout simplement de pénaliser le service public, c'est-à-dire l'ensemble des Français.

Monsieur le ministre, j'ai également quelques questions à vous poser sur les recettes et j'espère que vous y répondrez. L'objectif en la matière est de 1 305 milliards, d'après ce que j'ai compris, soit 43 milliards de recettes de plus qu'en 1996. Or, chacun d'entre nous le constate et le regrette, la conjoncture et la prévision sont très faibles. Dans ce contexte, comment aboutissez-vous à des recettes plus importantes alors que, de surcroît, vous vous engagez à limiter les prélèvements obligatoires, voire à les diminuer ? Faut-il comprendre que la baisse des impôts dont vous parlez est, une fois de plus, un leurre avec cette différence, peu substantielle en réalité, que, s'agissant du candidat Chirac, les impôts devaient baisser après les élections présidentielles tandis que, s'agissant du président Chirac, les impôts devraient baisser avant les élections législatives.

**M. Camille Darsières.** Très bien !

**M. Laurent Fabius.** Monsieur le ministre, les milliards prévus dans le DDOEF, qui sera appliqué en 1997, sont-ils pris en compte dans les milliards de baisse d'impôts dont vous parlez pour l'an prochain ? Autrement dit, s'agit-il de 10 ou 15 milliards de plus ou s'agit-il des mêmes, comme dans je ne sais quel jeu de bonneteau ?

Les concours aux collectivités locales sont calculés en termes de prélèvements sur recettes. Comptez-vous les maintenir, les augmenter ou les diminuer ? Il serait inacceptable de ne pas accompagner l'évolution des collectivités locales d'autant que, chacun le sait ici, leurs gestionnaires font de leur mieux pour être rigoureux sur les dépenses.

**M. Louis Mexandeau.** Bravo !

**M. Laurent Fabius.** Et si tout cela ne suffisait pas ? J'ai lu dans la presse d'aujourd'hui que certains esprits s'apprêteraient à réaliser un tour de passe-passe avec les fonds des télécommunications. Vous allez privatiser celles-ci. Nous sommes hostiles à une telle opération, mais vous avez la majorité. Reste que les télécoms doivent payer les retraites de leurs agents bien sûr, et une provision de plusieurs dizaines de milliards est constituée à cet effet. Une soule a été prévue pour que la privatisation, quand elle interviendra, soit nette de toutes charges de retraite. Mais on nous indique que vos services – peut-être vous-même, monsieur le ministre – s'apprêteraient à prendre les quelques dizaines de milliards du budget de France Télécom qui doivent servir à payer les pensions des agents et à les affecter au budget de l'an prochain, afin d'équilibrer le déficit de votre gestion.

**M. Louis Mexandeau.** Ce ne serait pas la première fois ! Ce ne serait pas la première arnaque !

**M. Laurent Fabius.** Ce serait un hold-up sur les retraites de France Télécom ! Pouvez-vous nous confirmer, de la façon la plus nette, que vous ne procéderez pas ainsi ?

**Mme Ségolène Royal.** Ce ne serait pas sérieux !

**M. Laurent Fabius.** Je demande encore quelques minutes, car je crois que l'opposition n'a pas abusé de la parole dans ce débat et j'espère donc qu'elles me seront accordées.

**M. Michel Péricard.** L'opposition a eu sa part ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Louis Mexandeau.** La majorité aussi !

**M. Laurent Fabius.** Monsieur le ministre, si vous avez des difficultés pour répondre à nos questions sur un budget que vous allez nous présenter dans cinq mois, vous pourriez au moins éclairer notre lanterne sur ce qui va se passer cette année. Il s'agit là aussi d'orientations budgétaires et la base d'exécution de cette année est évidemment déterminante pour l'année prochaine. Pouvez-vous nous donner un chiffre sur l'exécution, à partir de vos estimations de fin d'année et des régulations auxquelles vous allez ou non procéder ? Nous avons récemment constaté l'existence d'un phénomène de vases communicants entre la sécurité sociale et le budget. Pouvez-vous nous préciser ce qu'il en sera en matière de sécurité sociale pour 1996 ? M. le Premier ministre Juppé nous a parlé, en novembre dernier, de moins 17 milliards pour 1996. L'ACOSS annonce quant à elle que le déficit sera au moins de 46 milliards, et elle n'est pas démentie. Si c'est le cas, comment les financerez-vous ? Et qu'en est-il de votre prévision de baisse des cotisations maladie compensée par une évolution de la CSG ? Nous ne voudrions pas, pour parler de façon triviale, que vous agissiez comme le Sapeur Camember, qui creusait des trous pour avoir de la terre afin d'en boucher d'autres ou, pour le dire plus respectueusement, que vous tentiez de faire passer une politique de vases communicants pour une politique sérieuse.

Enfin, je crois, comme d'autres collègues, qu'une autre approche serait possible sur la méthode et sur le fond. Sur la méthode, d'abord, autant j'approuve, avec beaucoup d'autres ici, ces débats d'orientation, autant je pense qu'ils gagneraient à être organisés un peu différemment dans le temps pour que nous soyons plus nombreux à y participer. Mais surtout, afin que le Parlement ne soit pas court-circuité dans la discussion budgétaire proprement dite, la Cour des comptes suggère à la page 23 de son

rapport qu'il serait utile de discuter du montant et des modalités de la régulation par l'instauration d'une dotation de réserve. Etes-vous prêt à aller dans ce sens ?

Par ailleurs, vous pourriez initier une novation utile, que nous reprendrions, le cas échéant, si nous revenions aux responsabilités (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) serait la constitution, pour les rapports les plus importants de la commission des finances, d'un binôme de rapporteurs, associant majorité et opposition, pour un suivi plus précis.

Enfin, dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, il faudrait nous communiquer les chiffres sociaux, faute de quoi une grande partie de la réalité serait dissimulée.

Après la méthode, le fond. Une autre approche serait possible sur le fond aussi, par une politique économique et sociale orientée différemment, qui soutienne la demande, qui fasse toute sa place à la réduction de la durée du travail et aux programmes sectoriels. La gestion de la dette peut être améliorée et certains choix doivent être abandonnés. La fiscalité – nous aurons l'occasion d'y revenir – devrait éviter de pénaliser les classes moyennes, rapprocher le traitement des revenus du capital et celui des revenus du travail et supprimer des exonérations injustifiées.

Enfin, messieurs les ministres, vous nous avez parlé d'un déficit, le déficit budgétaire. Mais je voudrais vous rappeler qu'il y en a au moins trois autres qui sont très importants : le déficit d'emploi, le déficit de croissance et le déficit d'espérance.

**M. Gérard Jeffray.** C'est un peu court comme propositions !

**M. Laurent Fabius.** Et tant que vous n'aurez pas traité ceux-ci, vous ne pourrez pas sérieusement revenir sur le premier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Michel Péricard.** Et le déficit de crédibilité, monsieur Fabius ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Didier Boulaud.** On a le droit de rêver pour sortir du cauchemar. Ça nous a fait du bien !

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Jean Arthuis,** *ministre de l'économie et des finances.* Madame le président, mesdames, messieurs les députés, nous voici au terme de ce débat qu'a souhaité M. le Premier ministre pour donner corps à la réforme de l'Etat, un débat qui traduit la volonté de M. le président de la République de redonner au Parlement toutes ses prérogatives.

Hier après-midi et ce matin sont intervenus à la tribune M. le rapporteur général, M. le président de la commission des finances et les présidents de commission, auxquels M. le ministre du budget a répondu, puis de nombreux orateurs et, en cette fin d'après-midi, les représentants des différents groupes politiques.

Je me réjouis de la qualité de ces discussions et je tiens à remercier chacun pour les propositions qui ont été formulées. L'opportunité d'un tel débat a été reconnue, je crois, à l'unanimité. Ainsi, le Gouvernement ne viendra pas à l'automne avec un budget déjà bouclé. Dès le printemps, nous aurons pu les uns et les autres nous imprégner de la problématique budgétaire.

Monsieur Jean-Pierre Thomas, vous exprimant au nom du groupe de l'UDF, vous avez souhaité que l'organisation de la discussion de la loi de finances soit modifiée. Peut-être faudrait-il en effet que nous examinions les dépenses par grands thèmes. Le fractionnement par chapitres, et surtout par ministères, peut effectivement nous conduire à accorder une importance excessive aux détails et à nous priver d'une vision globale et synthétique.

Vous vous êtes aussi demandé s'il s'agissait d'un plan de rigueur. Mais, d'emblée, vous avez bien voulu répondre par la négative. C'est, monsieur le député, une rupture. Nous sommes ici à un rendez-vous avec la vérité qui nous oblige à rompre avec certaines attitudes et certaines façons de penser la politique. Il s'agit non pas de substituer le budget, la comptabilité à la politique, mais de permettre à celle-ci de prendre appui sur une réalité afin de conjurer tout risque d'incantation.

**M. Didier Migaud.** Vous êtes là depuis trois ans !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Sur la monnaie unique, vous avez rappelé que le budget pour 1997 sera historique puisqu'il sera le budget de qualification pour le passage à la monnaie unique. A ce titre, il ne constituera pas seulement un acte mécanique. Il s'agira, sur cette base, d'exprimer avec force une volonté politique pour qu'enfin nous puissions doter l'espace européen d'une stabilité monétaire dont les entrepreneurs ont besoin pour investir, prendre des risques, donner du contenu à la croissance, à la prospérité, créer des emplois et contribuer à la cohésion sociale.

C'est parce que la monnaie européenne sera reconnue au plan mondial qu'elle pourra contribuer à la stabilité monétaire au plan international. Il ne fait pas de doute que le dollar dispose encore de quelque marge d'appréciation. Et, si l'on en croit la commission de Bruxelles, en 1995, nous avons été privés d'un quart de point de croissance du fait de la parité entre le dollar et les monnaies européennes continentales.

C'est donc ce dessein qui nous anime, mais comme l'a fait observer hier le président de la commission des affaires étrangères, la réduction des déficits est aussi et d'abord un devoir national. Il n'y a pas de souveraineté nationale dans le déficit chronique, pas plus que dans le surendettement. En 1995, nous avons pris un cap et la détermination du Gouvernement a été reconnue, puisque la baisse des taux d'intérêt est sans précédent.

Evocant la remise en cause des aides à l'emploi, vous avez indiqué un chemin. Je sais d'ailleurs que les conclusions de la commission d'enquête qui porte sur ce thème et que préside M. Péricard nous laissent plus que des lueurs d'espoir en cette matière.

Vous avez également considéré que les effectifs de la fonction publique devaient susciter quelques interrogations. A cet égard, je voudrais que l'on se garde de tout propos manichéen. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'offenser les fonctionnaires. Nous avons tous un profond respect pour eux. Mais comment ceux-ci pourraient-ils ne pas nourrir quelque inquiétude sur la pérennité de l'Etat et la situation des finances publiques ? Prendre le cap de la remise en ordre des finances publiques, et d'abord celles de l'Etat, redonnera aussi un sentiment de sécurité aux fonctionnaires.

Alors, de grâce, évitons ces accusations et ces propos excessifs qui suscitent la passion, quand nous avons tant besoin de lucidité et de courage !

**M. Didier Migaud.** Mais c'est le Premier ministre qui tient ces propos ! L'attaque est venue de lui !

**M. Claude Bartolone.** Vous condamnez le Premier ministre, monsieur Arthuis ?

**Mme le président.** Mes chers collègues, laissez parler le ministre de l'économie et des finances.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Sans doute pouvons-nous profiter de la baisse des taux d'intérêts pour gérer la dette. Mais, suivant en cela les recommandations de M. Yves Fréville, nous devons en la matière opérer avec prudence, tant la part de l'Etat dans les émissions publiques est considérable. Il faut donc que les transitions s'opèrent dans l'harmonie, en veillant à ne pas susciter de rebonds, de distorsions entre les taux à moyen terme et les taux à court terme. Je sais que certaines collectivités territoriales tirent pleinement profit de l'abaissement sans précédent des taux à court terme, et c'est tant mieux pour elles.

S'agissant de la fiscalité, à l'automne, nous aurons en effet un rendez-vous. Au terme de réflexions estivales prenant appui sur les conclusions du groupe présidé par M. de la Martinière et qui a été constitué à l'initiative de M. le Premier ministre sur proposition de M. le ministre du budget et de moi-même, et sur les travaux de la commission des finances de l'Assemblée nationale, nous vous proposerons un texte et nous fixerons un horizon fiscal afin que, d'ici à cinq ans, nous puissions doter la France d'une fiscalité qui soit un gage d'équité et d'efficacité économique et une contribution déterminante à la cohésion sociale.

C'est à l'automne aussi que nous aurons un débat sur l'orientation des prélèvements obligatoires. Les impôts, pour importants qu'ils soient, sont réducteurs puisqu'ils n'intègrent pas tous les prélèvements obligatoires et il faudra bien s'interroger sur le devenir des cotisations sociales qui pèsent sur le coût du travail et qui, dans une économie mondialisée, peuvent être des facteurs de transferts d'activités et, parfois, de délocalisations d'emplois.

Je vous remercie, monsieur Colliard, de nous avoir dit, au nom du groupe communiste, que vous étiez et que vous êtes heureux de pouvoir débattre des orientations budgétaires. Vous avez toutefois déploré que ce débat ne soit pas sanctionné par un vote, et vous avez regretté de n'avoir pu prendre appui sur un texte que peut-être le Parlement eût amendé. Mais tel n'était pas l'exercice, monsieur le député ! Le Gouvernement n'entend pas se dessaisir de ses prérogatives. C'est bien lui qui préparera le projet de budget pour 1997. Avant de mettre en forme ce document essentiel, il a simplement estimé de son devoir d'écouter la représentation nationale, d'entendre ses observations et de convenir de certains objectifs qui constitueront la trame du projet de budget. Nous avons également souligné la nécessité d'inscrire la programmation budgétaire dans la durée. Ce n'est pas seulement 1997 qui prime. D'autres actes, d'autres engagements devront suivre les années suivantes, qui, tous, contribueront à l'assainissement des finances publiques.

Vous avez présenté des propositions visant à accroître la ressource fiscale, je les ai bien notées. Toutefois, je vous invite à prendre en compte toutes les conséquences de la mondialisation de l'économie. Il ne suffit pas d'augmenter les taux aveuglément pour tout résoudre, car vous prenez alors le risque de voir un certain nombre d'assiettes fiscales sortir du territoire et de constater de substantielles moins-values. Je pense que nous ne tarirons pas l'exigence de responsabilité en intégrant cette dimension internationale.

Monsieur Jean-Pierre Chevènement, vous exprimant au nom du Mouvement des citoyens, vous avez reconnu la nécessité de réduire les déficits publics, et insisté, à juste titre, sur la part de la croissance dans l'emploi et la cohésion sociale. Cependant, je ne partage pas votre sentiment sur le conseil ECO-FIN qui s'est tenu à Vérone au début du mois d'avril. En effet, ce conseil a confirmé les décisions prises par les chefs d'Etat et de gouvernement à Madrid au mois de décembre pour le passage à la troisième phase de l'Union économique et monétaire. A Vérone, ont été également confirmés les principes d'un pacte de stabilité budgétaire et monétaire visant à éviter, pour demain, les risques de fluctuations monétaires entre les pays qui seront dotés de l'Euro au 1<sup>er</sup> janvier 1999 et ceux qui auront gardé leur monnaie nationale. Les mêmes préoccupations ont été exprimées lors du G 7 à Washington à la fin du mois d'avril, le dollar paraissant disposer de marges d'appréciation par rapport aux monnaies européennes. Cette appréciation s'est vérifiée depuis lors, certes timidement encore, mais il apparaît aujourd'hui que l'équilibre monétaire, la stabilité monétaire et le positionnement des monnaies les unes par rapport aux autres sont également des facteurs essentiels dans la croissance. Les emprunts publics ont pris une dimension telle, monsieur Chevènement, qu'ils pèsent sur notre budget et absorbent toutes nos marges de manœuvre. Il faut agir sur les taux de change, dites-vous. Oui, c'est vrai. Mais dans le cadre de l'Union économique et monétaire.

Vous souhaitez également que l'on combatte avec détermination toutes les formes de fraude. Puis-je vous rappeler que vous avez voté, au mois de mars, un texte portant diverses dispositions d'ordre économique et financier qui prévoyait des mesures sur le prix des transferts afin, précisément, d'assurer un minimum de recettes sur des activités qui ont un caractère international et de ne pas laisser les assiettes fiscales s'expatrier au détriment de la France et de l'Union européenne? Dans le même texte, nous nous sommes dotés d'instruments visant à renforcer les pouvoirs des services des douanes pour lutter plus efficacement contre les fraudes. Nous aurons aussi le souci de simplifier nos réglementations, de déconcentrer, de décentraliser pour combattre toutes les formes de fraude.

Tout manquement aux règles risque de fausser la concurrence et d'opposer une économie qui se soumet aux règles sociales, fiscales et garantes de la protection des personnes et de la santé publique à une économie parallèle qui mettra en difficulté l'économie officielle et creusera un fossé entre les citoyens qui respectent la loi et ceux qui s'y soustraient. Le pacte républicain auquel vous avez fait référence, monsieur Chevènement, doit, d'abord et avant tout, prendre appui sur la sincérité. Sans doute faut-il ériger en principe constitutionnel l'exigence de transparence et de sincérité des budgets et des comptes publics.

Vous avez, bien sûr, évoqué quelques sorties par le haut. Je ne suis pas sûr que ces propositions ne soient pas historiquement datées. C'est la raison pour laquelle il me paraît difficile de tenter de leur donner corps, sans risquer d'aller à l'encontre de l'objectif que nous poursuivons. Vous qui défendez avec force et conviction la souveraineté, vous êtes en contradiction totale avec vous-même dès lors que vous vous accommodez du déficit public et tolérez le surendettement.

Monsieur le président Péricard, je vous remercie d'avoir souligné tout l'intérêt de ce débat d'orientation budgétaire. Oui, il s'agit bien d'un acte politique qui ne doit, en aucune façon, modifier l'équilibre institutionnel,

la répartition des missions entre le Gouvernement et le Parlement. Oui, il répond bien à la volonté du Président de la République et du Premier ministre de renforcer le rôle du Parlement et de donner corps à une réforme de l'Etat.

Je vous remercie pour le soutien que vous avez apporté au Gouvernement. Vous avez eu raison de rappeler qu'en effet, en 1995, nous avons exécuté la loi de finances dans la limite qu'avait fixée le Parlement. Je vous remercie d'avoir également souligné la baisse sans précédent des taux d'intérêt qui constitue une marge de manœuvre appréciable pour les entreprises qui ont à investir, pour les ménages qui ont recours à l'emprunt et souhaitent accéder à la propriété, de même que pour les collectivités territoriales et, bien sûr, l'Etat.

Vous avez manifesté votre accord sur les objectifs, ainsi que sur les moyens. Le Gouvernement partage votre impatience d'assister dès 1997, à une décade des prélèvements obligatoires, puisque nous connaissons aussi à cette date une décade des dépenses publiques. Toutefois, l'allègement des dépenses publiques doit cesser de s'apparenter à des coupes claires ou à une hache qui tomberait sur les budgets. C'est parce que nous aurons développé une comptabilité analytique que nous pourrions répondre à des questions élémentaires : combien coûte tel service ?

C'est parce que des mises à disposition de collaborateurs feront l'objet de refacturation que nous saurons combien ils coûtent...

**M. Michel Péricard.** Et à quoi ça sert !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... et à quoi ça sert. C'est ainsi que la représentation nationale pourra conduire cette mission essentielle de contrôle de l'administration publique et du Gouvernement. Il n'est pas question, bien sûr, d'agir sans discernement. Ce débat a précisément pour objet d'orienter les décisions et ne pas être contraints par la nécessité.

Un bon budget – vous l'avez dit – n'est plus, ne sera plus nécessairement un budget dont les crédits seront en hausse. Pas de gaspillage, pas de double emploi : votre message est encourageant. Il nous amènera à remettre en cause certaines aides. J'ai bien entendu que la commission d'enquête que vous présidez travaille en ce sens. Mais, encore une fois, gardons-nous de toute vision manichéenne, notamment sur le niveau des effectifs de la fonction publique.

M. Laurent Fabius, qui s'est exprimé au nom du groupe socialiste, a salué l'effort de transparence auquel s'est livré notre gouvernement. Il a rendu hommage à la Cour des comptes, comme je l'avais fait hier au nom du Gouvernement. Je considère que la communication du rapport de la Cour des comptes dès le mois d'avril est un progrès considérable : c'est dans cette voie que nous devons avancer. Nous devons pouvoir communiquer, comme l'on dit, en temps réel. La Cour des comptes n'a pas manqué de souligner que « ainsi la progression des dépenses autres que la dette, qui s'était établie à plus 4,5 p. 100 en 1993 par rapport à 1992, a été ramenée à 2,8 en 1994 et à 1,4 en 1995. Si ce dernier taux appelle des réserves, de premiers résultats sont néanmoins apparus sur les deux dernières années. » Voilà une appréciation...

**M. Claude Bartolone.** Personnelle !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... qui donne satisfaction au Gouvernement et à la majorité et qui témoigne, monsieur Fabius, des efforts faits depuis 1993. Il ne vous a pas échappé néanmoins que, depuis un an, le Président de la République et Premier ministre

sont en harmonie avec notre majorité, alors qu'au printemps de 1993 le Premier ministre et le gouvernement qu'elle soutenait étaient sous cohabitation avec les contraintes qu'implique un tel exercice. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Didier Migaud.** Rien à voir avec le budget ! Mauvaise foi terrible !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Sur l'héritage, évitons tout procès d'intention.

M. Hollande, s'exprimant au nom du parti socialiste, a cru devoir exprimer un doute sur ce qu'avait dit M. le Premier ministre quant au triplement de la dette entre 1988 et 1993. Puis-je vous rappeler qu'en 1988 l'exécution de la loi de finances s'est soldée par un déficit de 114 milliards et que l'exécution de 1993 s'est soldée par un déficit de 344 milliards ? C'est bien un triplement de l'emprunt qu'a dû souscrire chaque année l'Etat pour couvrir le déficit.

**M. Didier Migaud.** Et peut-être aussi celui de M. Balladur !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Peut-être eût-on pu prendre en considération d'autres déficits non constatés dans le budget de l'Etat. Il y avait, semble-t-il, depuis le début des années 90, quelques dérives dans les finances de la protection sociale. Il y avait aussi un déficit considérable dans les caisses de l'UNEDIC. Je ne résiste pas à la tentation de vous rappeler qu'il y avait dans les entreprises publiques quelques « cosmétiques comptables » ! Faut-il revenir sur le désastre du Crédit lyonnais ? Me demanderez-vous si ces pertes sont de 1994 ou bien de 1988-1993 ?

**M. Jean-Pierre Chevènement.** De 1986 !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je laisse la réponse à votre appréciation !

Que dire du Comptoir des entrepreneurs ? Que dire de l'UIC ? Que dire du GIAT que M. Chevènement connaît bien et qui a peut-être été la première opération de « défaisance » ?

Il ne manquait pas, à l'époque où il était en charge de la défense, de nous dire que les arsenaux de l'armée de terre auraient ainsi une gestion responsable. Ce sont sans doute 12 à 15 milliards de déficit qu'il faudra constater.

Nous assumons l'actif et le passif mais, de grâce, reconnaissons que nous avons souffert pendant ces quelques années d'un autre déficit, monsieur Fabius : le déficit de transparence et de sincérité. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'ai rappelé hier les déficits des années 1991, 1992 et 1993. En 1991, la loi de finances, votée à 81 milliards est exécutée à 134 milliards ; le déficit progresse de 53 milliards. En 1992, on passe de 91 milliards, déficit voté, à 236 milliards, déficit constaté ; la progression est de 145 milliards. On vote 183 milliards à l'automne 1992. On constate, quelques mois après, 345 milliards de déficit par une loi de finances rectificative, car le rapport Raynaud – si je m'en souviens bien – partait d'une hypothèse de 350 à 375 milliards. C'était quelques mois après le vote de la loi de finances pour 1993 et...

**M. Didier Migaud.** Et l'évaluation du déficit de M. Balladur par M. Juppé ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... c'est cela aussi l'héritage !

**M. Didier Migaud.** Pourquoi ne répondez-vous pas ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Ce qui est difficile c'est d'inverser les tendances. Lorsqu'on a laissé les finances publiques dériver à ce point – d'autant que dans la même période un certain nombre de recrutements ont été opérés – toute la difficulté est de revenir vers l'équilibre des finances publiques. C'est pourtant ce qui s'accomplit aujourd'hui dans un contexte qui n'est pas aisé. Je ne doute pas que les Français reconnaîtront que cette politique est celle qui peut, qui doit, inspirer la confiance et permettre une mobilisation de toutes les énergies.

En matière d'artifice, ou de « passe-passe », comme vous dites, puis-je vous rappeler qu'en 1983, lorsque vous étiez ministre du budget, vous aviez innové en lançant des obligations renouvelables du Trésor ? Elles avaient un avantage considérable : les intérêts n'étaient constatés qu'à leur échéance ! Ainsi les obligations qui ont permis le financement des opérations de 1983 ont donné lieu à constatation des frais financiers, des intérêts, dans le budget en 1990. C'est peut-être là votre lecture des exigences de sincérité. Ce n'est pas la nôtre !

**M. Laurent Fabius.** Répondez donc aux questions que je vous ai posées !

**Mme le président.** Monsieur Fabius, seul M. le ministre a la parole.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** J'y viens, monsieur Fabius.

En matière de régulations des effectifs, je vous rappelle que vous en avez décidé quelques-unes en 1985 et je ne vous en fais pas grief.

J'ai bien entendu vos questions. S'agissant des prévisions de recettes pour 1997, nous aurons un débat à l'automne sur l'appréciation de ces recettes et sur l'orientation des prélèvements obligatoires. Je vous confirme que la tendance annuelle de nos évaluations de croissance oscille aujourd'hui entre 2,5 et 3 p. 100. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Julien Dray.** L'année dernière, elle était de 2,6 !

**Mme le président.** Monsieur Dray, seul le ministre a la parole !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** A l'automne de 1992, je me souviens que le ministre des finances de l'époque, M. Malvy, qui aurait pu être ici aujourd'hui pour en témoigner,...

**M. Julien Dray.** Il n'y a donc que le passé qui vous intéresse ? Vous faites dans l'histoire, pas dans la modernité ! Parlez du présent !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... lançant une estimation de recettes à 2,6. L'année s'est soldée par une régression supérieure à 1 p. 100 ! De grâce ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Julien Dray.** Et vous, comment faites-vous pour passer de 2,8 à 1,3 p. 100 ?

**Mme le président.** Monsieur Dray !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** S'agissant des impôts, je vous confirme que c'est dans le cadre de l'examen du projet de loi d'orientation des prélèvements obligatoires et du projet de loi de finances pour 1997 que vous vous prononcerez sur les propositions du Gouvernement.

**M. Laurent Fabius.** Vous ne répondez pas !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je vous confirme que le Gouvernement est impatient...

**M. Didier Migaud.** Nous, nous sommes impatients d'entendre vos réponses !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... de manifester des signes d'allègement des prélèvements obligatoires.

**M. Laurent Fabius.** Et sur les télécommunications, monsieur le ministre !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Sur l'exécution de 1996, nous avons procédé à une première régulation par un gel de crédits. Ce n'est pas nouveau ...

**M. Laurent Fabius.** Les télécommunications, monsieur le ministre !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... depuis un certain nombre d'années, la pratique est courante.

**M. Laurent Fabius.** Et le tour de passe-passe !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Ce fut le cas en 1984, en 1988, en 1989, en 1990, en 1992. Pourquoi gèle-t-on des crédits ?

**M. Didier Migaud.** Vous n'acceptez pas l'encadrement du gel !

**Mme le président.** Monsieur Migaud !

**M. Didier Migaud.** Madame le président, nous essayons de donner au ministre les moyens de répondre aux questions !

**Mme le président.** Ecoutez le ministre ! Votre groupe s'est exprimé.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Monsieur Migaud, laissez-moi répondre, je vous prie.

Au moment de l'examen de la loi de finances, les conditions sont tellement tendues que l'on n'a pas les moyens que je suis prêt à reprendre, d'ouvrir dans le budget une ligne dépenses imprévues pour aléas, selon une recommandation de la Cour des comptes. Les conditions dans lesquelles ont été préparés les budgets dans la fin des années quatre-vingt étaient telles qu'il n'y avait pas eu place pour cette mesure de prudence. Cela doit nous rendre attentifs à la nécessité de faire refluer la dépense publique pour retrouver enfin des marges de manœuvre.

**M. Laurent Fabius.** Vous ne répondez pas aux questions !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Nous aurons aussi, monsieur Fabius, un débat à l'automne sur les finances de la sécurité sociale.

**M. Laurent Fabius.** Et France Télécom !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Pour France Télécom, comme pour toute autre affaire, monsieur Fabius, nous ne confondons pas les recettes courantes et les recettes correspondant à une mobilisation de capital. Vous aurez l'occasion de vous prononcer lorsque sera présenté le projet de loi de finances pour 1997. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Laurent Fabius.** C'est l'aveu !

**M. Julien Dray.** Il dégage en touche !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je ne vous permets pas de mettre en doute les principes que nous entendons faire prévaloir dans la présentation des comptes publics.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Monsieur le ministre, j'aimerais vous répondre au sujet du GIAT !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Monsieur Fabius, vous avez fait un certain nombre d'observations. Si nous voulons enrichir un débat d'orientation budgétaire, dont vous avez implicitement reconnu l'utilité, encore faut-il que chacun y apporte sa contribution.

**M. Laurent Fabius.** Répondez aux questions !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** A la liste des déficits, que vous avez bien voulu énumérer,...

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Dans un discours d'incantation !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... j'en ajouterai un : le déficit de propositions du groupe socialiste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Là, ce n'est pas un déficit, c'est le vide !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Le vide total !

**M. Julien Dray.** On ne part pas d'une croissance à 2,8 p. 100 pour finir à 1,3 p. 100 !

**Mme le président.** Laissez parler M. le ministre de l'économie et des finances !

**M. Claude Bartolone.** Chaque fois qu'on lui propose quelque chose, il fait l'inverse !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Le principe de ce débat d'orientation budgétaire a fait l'objet d'un très large consensus. Je crois pouvoir dire qu'il fait l'unanimité. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Laurent Fabius.** Non, sûrement pas !

**M. Claude Bartolone.** Le nombre de députés qui vous soutiennent, monsieur le ministre, donne une idée de ce que représente ce débat !

**M. Didier Migaud.** Nous demandons un vrai débat !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Un mot sur le GIAT, monsieur le ministre.

**Mme le président.** Mes chers collègues, vous avez eu longuement la parole. Maintenant, je vous prie d'écouter jusqu'à son terme l'intervention de M. le ministre de l'économie et des finances. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Il ne répond pas aux questions !

**M. Laurent Fabius.** Nous voudrions des réponses, madame le président.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je vais répondre à une question précise...

**M. Laurent Fabius.** Sur la sécurité sociale ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... posée par M. Zeller sur...

**M. Didier Migaud.** La sécurité sociale !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... la mise en œuvre de la révision des évaluations cadastrales.

**M. Laurent Fabius.** Vous ne répondez à aucune question !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je confirme que M. le ministre délégué au budget vient de transmettre le projet au comité des finances locales et que nous envisageons d'ouvrir la discussion sur ce texte à l'automne pour que l'on puisse appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 1998 les nouvelles bases sur lesquelles sont établies les cotisations de taxe d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti.

**M. Claude Bartolone.** Ce n'est pas un débat d'orientation budgétaire, c'est un éloge funèbre !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Dans ce débat, où chacun a bien compris qu'il...

**M. Didier Migaud.** Ne sert à rien !

**M. Laurent Fabius.** La sécurité sociale, monsieur le ministre !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... va falloir alléger les dépenses publiques,...

**M. Pierre Micaut.** Depuis le temps que cela dure !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... nous devons, les uns et les autres, apporter notre contribution.

Eh bien, le ministère de l'économie et des finances veut être exemplaire. Il y avait, en application d'une décision prise en 1992 et confirmée par le comité interministériel d'aménagement du territoire tenu le 20 septembre 1994, un projet de construction de ce qu'on appelait Bercy III : un investissement de 550 millions pour un certain nombre de mètres carrés de bureaux. J'ai pris la décision d'annuler ce projet de Bercy III qui devait se construire à Marne-la-Vallée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Nous trouverons certainement dans les structures de défaillance du Crédit lyonnais ou du Comptoir des entrepreneurs les quelques mètres carrés de bureaux qui nous feraient défaut !

**M. Claude Bartolone.** Les bâtiments du Crédit lyonnais suffiront !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Ce ne sont pas les locaux qui manquent à Paris.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je vous ai dit combien la régulation budgétaire était un acte qui marquait bien l'extrême tension de nos budgets et la nécessité de retrouver le plus rapidement possible des marges de manœuvre.

Je vous ai dit aussi notre attachement à améliorer notre méthode et je remercie à cet égard Yves Fréville et Gilles Carrez de leurs interventions.

Nous avons besoin de promouvoir une gestion patrimoniale pour mieux appréhender la réalité du patrimoine de l'Etat et en tirer toutes les conséquences.

Nous avons besoin d'analyser les coûts de fonctionnement pour pouvoir réformer l'Etat sans être suspects d'arbitraire ou d'esprit partisan.

Nous avons besoin aussi de consolider ces lois de programmation pluriannuelles, car si on l'avait fait auparavant, on eût sans doute constaté que leur mise en œuvre n'était pas compatible avec nos finances publiques.

Je vous ai dit notre volonté d'améliorer encore la gestion de la dette, mais, de ce point de vue, nous devons avancer avec discernement et avec prudence.

L'opportunité du débat a été consacrée par tous les intervenants.

**M. Didier Migaud.** L'opportunité, mais pas l'intérêt !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Il y a consensus pour reconnaître que le niveau atteint par la dépense publique étouffe l'économie, chasse l'emploi privé, multiplie des formes d'assistance qui sont souvent dévoyées de leur objet. Ce niveau des dépenses publiques lézarde la cohésion sociale. Il y a consensus pour prohiber la dérive des déficits, en particulier pour condamner le recours à l'emprunt en vue de financer des dépenses courantes.

La présentation du budget, que nous avons adoptée – fonctionnement-investissement –, a clairement mis en évidence que nous empruntons pour financer les salaires et les charges courantes et que nous n'avons pas les moyens de générer les ressources sur le fonctionnement pour rembourser les emprunts qui viennent à échéance.

La dette par habitant est passée de 7 800 francs en 1980, à 31 000 francs en 1990 et à 60 000 francs aujourd'hui. Pour un ménage avec plusieurs enfants, la dette indirecte est aussi importante que la dette souscrite pour accéder à la propriété d'un logement. Nous ne pouvons pas poursuivre dans cette voie. J'ajoute que la disparition de l'inflation est incompatible avec une culture de l'endettement. Il faut rompre avec cette culture.

**M. Laurent Fabius.** Quel gouvernement a fait disparaître l'inflation ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Ce n'est pas par la hache, par des coupes claires que nous réussirons. C'est avec discernement que nous pourrons faire refluer la dépense publique.

Nous voulons de la méthode. Nous voulons de l'efficacité. Nous voulons aussi de la constance dans l'application de ces principes. Ce grand audit, qui doit nous permettre d'assainir nos finances publiques, nous en sommes quotidiennement et individuellement responsables.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Et le GIAT ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Nous avons besoin de marges de manœuvre. Il n'y a plus de place pour l'incantation, ni pour la mélancolie. Dans une économie qui s'internationalise, qui se globalise, la France a une place de choix, une place majeure, à assumer, mais cela implique courage et détermination dans la remise en ordre des finances publiques.

C'est parce que nous avons su alléger les dépenses publiques que nous allégerons les prélèvements obligatoires. La bonne politique est de se donner les moyens de baisser les prélèvements obligatoires. Devons-nous attendre que les acteurs économiques confrontés à la concurrence mondiale aient pris congé de notre territoire pour agir résolument ?

**M. Claude Bartolone.** Ce n'est pas un débat, c'est un *Te Deum* !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Certes, il faudra beaucoup de communication, beaucoup de pédagogie ; plusieurs orateurs n'ont pas manqué de le rappeler hier et ce matin. Ce qui pourrait nous menacer, c'est une sorte de pusillanimité, à défaut de considérer systématiquement que ce sont les autres qui doivent faire les économies.

Pendant le débat, nous avons eu nombre de propositions pour alléger les dépenses, mais j'ai senti aussi, ça et là, quelques réticences parce que l'orateur avait, peut-être,

entendu les correspondants habituels... Je crois qu'il faudra dépasser ce genre de considérations et bien vérifier que, en effet, il n'y pas de dépenses taboues.

Pour ce qui est de l'information, je demanderai, avec M. le ministre du budget, aux TPG, dans chaque département, de communiquer sur cette problématique budgétaire. Cette information se veut sincère, et j'ai constaté que personne ici n'avait cru devoir dénoncer un déficit de sincérité dans l'information.

**M. Laurent Fabius.** Sur les Télécom ?

**M. Didier Migaud.** Vous n'avez pas répondu aux questions !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** C'est ainsi que nous progresserons.

La tenue de ce débat, le réalisme des propos échangés, constituent sans doute un fort message d'optimisme et de confiance pour les Français.

La sincérité de nos comptes publics constitue le préalable à toute politique participative.

**M. Didier Migaud.** La majorité est enthousiaste !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** La sincérité des budgets et des comptes publics doit être érigée, je le répète, en principe constitutionnel. Le budget de 1997 doit transcrire la détermination qui vient de s'exprimer. Le Gouvernement n'entend pas se soustraire à ses obligations. Il a entendu les attentes, les impatiences, les observations de l'Assemblée nationale. Le budget 1997 sera aussi, dans son exécution,...

**M. Claude Bartolone.** « Exécution », c'est le mot qui convient !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... un budget de qualification pour le passage à la monnaie unique.

Pour autant, il n'est pas question de substituer la comptabilité à la politique. La mobilisation de nos concitoyens constitue le premier facteur de croissance. Nous avons besoin d'un environnement stabilisé, notamment au plan monétaire, et toute notre démarche doit y contribuer.

Le débat d'orientation budgétaire nous permet de mieux dessiner l'horizon, de mieux construire l'avenir. C'est donc une novation riche de promesses, porteuse d'espoir, porteuse de confiance.

Oui, nous tiendrons le cap. Nous devons veiller à ce que le pacte républicain reste fondé sur la transparence et sur la sincérité.

**M. Julien Dray.** Ah, il manquait la cerise !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Avec courage et lucidité, nous allons recréer l'emploi, conforter la cohésion sociale ; nous avons désormais besoin de tenir les promesses de ce premier débat d'orientation budgétaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**Mme le président.** Le débat est clos.

4

## FAIT PERSONNEL

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Madame le président, je demande la parole, pour un fait personnel.

**Mme le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement pour un fait personnel.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Monsieur le ministre de l'économie et des finances, vous avez parlé de transparence et d'audit. Je voudrais pour ma part porter à votre connaissance quelques éléments d'appréciation sur le GIAT.

GIAT Industries a été créé en 1990. Auparavant arsenal de l'Etat, il est devenu une entreprise publique, contrôlée à 100 p. 100 par l'Etat. Mais son plan de charge avait été établi en fonction des perspectives de la loi de programmation, révisée par mes soins, en baisse de 10 p. 100 par rapport à celles de la loi de programmation de 1987.

**Mme le président.** Monsieur Chevènement, il ne s'agit pas là d'un fait personnel !

**M. Didier Migaud.** Mais si, enfin !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Madame le président, le ministre de l'économie et des finances m'a interpellé à ce sujet. Je voudrais lui répondre que nous avons annulé toutes les commandes de munitions, d'artillerie et de chars à GIAT Industries...

**Mme le président.** Il s'agit d'une entreprise publique...

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ... et que si GIAT Industries, entreprise publique, n'avait pas existé...

**Mme le président.** Veuillez conclure, s'il vous plaît !

**M. Didier Migaud.** Pourquoi conclure ? C'est un fait personnel !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ... il n'aurait pas emporté le marché le plus important à l'exportation : 450 chars Leclerc pour les Emirats arabes unis.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Et pris le bouillon sur le MATIF !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Naturellement, ce que vous prenez d'une main, vous le retrouvez de l'autre ; du reste, le calcul des provisions a été fait par le nouveau président et je lui en laisse naturellement la responsabilité. Mais que les choses soient tout à fait claires, car il n'y a pas de mystère : on ne peut passer de 103 milliards au titre V du budget de la défense à 75 milliards sans que cela se répercute quelque part au niveau des industries de défense. C'est le bon sens.

5

## ENFANCE DÉLINQUANTE

### Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

**Mme le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 15 mai 1996.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cette commission.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

6

#### DÉSIGNATION D'UN CANDIDAT À UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

**Mme le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre une demande de désignation du représentant de l'Assemblée nationale au sein de la commission nationale du débat public prévue par la loi relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 26 du règlement, j'ai confié à la commission de la production et des échanges le soin de présenter un candidat.

La candidature devra être remise à la présidence avant le jeudi 6 juin 1996, à dix-sept heures.

7

#### NOMINATION D'UN DÉPUTÉ EN MISSION TEMPORAIRE

**Mme le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre m'informant de sa décision de charger M. Yvon Jacob, député d'Ille-et-Vilaine, d'une mission temporaire, dans le cadre des dispositions de l'article L.O.144 du code électoral, auprès de M. le ministre de l'économie et des finances et de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

Cette décision a fait l'objet d'un décret publié au *Journal officiel* du 15 mai 1996.

8

#### DÉPÔT D'UN RAPPORT

**Mme le président.** J'ai reçu, le 15 mai 1996, de Mme Suzanne Sauvaigo, un rapport, n° 2791, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la

législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution de M. Georges Hage et plusieurs de ses collègues, tendant à créer une commission d'enquête sur les activités en France du groupe antiterroriste de libération (GAL) (n° 2673).

9

#### DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

**Mme le président.** J'ai reçu, le 15 mai 1996, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, portant modification de l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

Ce projet de loi, n° 2792, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

10

#### ORDRE DU JOUR

**Mme le président.** Mardi 21 mai 1996, à dix heures trente, première séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Questions orales sans débat.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Déclaration du Gouvernement sur les Etats généraux de l'université et débat sur cette déclaration.

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-huit heures vingt-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*

#### CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le **mardi 21 mai 1996**, à *neuf heures trente*, dans les salons de la présidence.

#### ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

HAUT CONSEIL DU SECTEUR PUBLIC

(6 postes à pourvoir)

La commission de la défense nationale et des forces armées a désigné M. Pierre Pascallon comme candidat.

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan a désigné MM. Patrick Devedjian, Alain Griotteray et Pierre Carassus comme candidats.

La commission de la production et des échanges a désigné MM. Jacques Masdeu-Arus et Jean-Claude Lenoir comme candidats.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
AUTOROUTES DE FRANCE

(1 poste à pourvoir)

La commission de la production et des échanges a désigné M. André Trigano comme candidat.

Les candidatures sont affichées et les nominations prennent effet dès la présente publication.

## A N N E X E

*Questions écrites auxquelles une réponse écrite  
doit être apportée au plus tard le jeudi 23 mai 1996*

N<sup>os</sup> 25866 de M. Jean-Louis Masson ; 29732 de M. Georges Sarre ; 32801 de M. Jean-Claude Lenoir ; 32874 de M. Jean-Jacques Delvaux ; 33083 de M. André Fanton ; 33203 de M. Jean-Marie Morisset ; 33338 de M. René Beaumont ; 33531 de M. Michel Voisin ; 33632 de M. Denis Jacquat ; 33845 de M. François Loos ; 33992 de M. Pierre Bernard ; 35012 de M. Dominique Bousquet ; 35619 de M. Bertrand Cousin ; 35651 de M. Laurent Fabius ; 35733 de M. Michel Bouvard ; 35949 de M. Renaud Muselier ; 36119 de M. Maurice Depaix ; 36126 de M. Jean-Jacques Filleul ; 36132 de M. Paul Quilès ; 36141 de Mme Janine Jambu ; 36146 de M. Georges Hage.



